2026

Brookfield Renewable Corporation

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU TROISIÈME TRIMESTRE

Brookfield

Rapport de gestion
pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026

Le présent rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026 a été préparé en date du 4 novembre 2026. Sauf indication contraire, les termes « nous », « notre » et « notre société » désignent i) lorsque ces mentions désignent un moment précis avant le 24 décembre 2024, le groupe composé de Brookfield Renewable Holdings Corporation (auparavant Brookfield Renewable Corporation) (« BRHC »), ses filiales directes et ses entités indirectes en exploitation; ii) lorsque ces mentions désignent un moment précis le 24 décembre 2024 ou après cette date, Brookfield Renewable Corporation (auparavant 1505127 B.C. Ltd.) (« BEPC »). BEPC est une filiale contrôlée indirectement de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou collectivement avec ses filiales, y compris BRHC et notre société, « Énergie Brookfield ») (NYSE : BEP; TSX : BEP.UN). Sauf indication contraire, le terme « société en commandite » désigne Énergie Brookfield et ses entités contrôlées, à l'exclusion de BRHC et de notre société. La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et Brookfield Renewable Corporation, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management » ou « BAM »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions et leurs parties liées. L'expression « fonds Brookfield » désigne un fonds privé sous la gestion de Brookfield Asset Management et ses filiales. L'expression « consortium sous la gestion de BAM » désigne un véhicule de placement sous la gestion de Brookfield Asset Management et de ses filiales.

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels puissent différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de BEPC ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les symboles « $ », « $ CA », « € », « R$ » et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 9 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (https://bep.brookfield.com/bepc), ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov/edgar.shtml), et celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca/accueil).

Présentation du rapport de gestion

Partie 1 – Aperçu 4

Partie 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées 6

Partie 3 – Informations financières consolidées supplémentaires 9

Résumé des états consolidés de la situation financière 9

Transactions entre parties liées 10

Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata 14

Résultats au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre 14

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS 17

Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement 20

Liquidités disponibles 20

Politique en matière de dividendes 20

Emprunts 21

Dépenses d'investissement 22

Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement (suite)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie 23

Actions et parts en circulation 24

Obligations contractuelles 26

Accords hors état de la situation financière 26

Partie 6 – Principales informations trimestrielles 27

Partie 7 – Estimations critiques, jugement dans l'application des méthodes comptables et contrôles internes 32

Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement 34

Partie 9 – Mise en garde 38

PARTIE 1 – APERÇU

APERÇU DES ACTIVITÉS

BEPC est une société canadienne constituée le 3 octobre 2024 en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Notre société a été constituée par Énergie Brookfield en tant que véhicule de placement de rechange pour les investisseurs qui préfèrent détenir des titres par l'intermédiaire d'une structure d'entreprise. Bien que nos activités aient principalement lieu aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Europe, les actionnaires seront, sur le plan économique, exposés à toutes les régions où BEP exerce ses activités étant donné la caractéristique d'échange liée aux actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC »), qui offre à BEPC la possibilité de répondre à une demande d'échange en distribuant de la trésorerie ou des parts de société en commandite sans droit de vote de BEP (les « parts de société en commandite »).

Les actions échangeables de BEPC de notre société sont structurées de sorte qu'elles sont équivalentes aux parts de société en commandite. Nous sommes d'avis que l'équivalence économique est réalisée au moyen de dividendes et de distributions identiques sur les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite et chaque action échangeable de BEPC est échangeable en tout temps, au gré du porteur, contre une part de société en commandite. Étant donné l'équivalence économique, nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit considérablement influencé par le cours du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné global des activités de notre société et d'Énergie Brookfield. En plus d'étudier attentivement les informations financières fournies dans le présent document, les actionnaires devraient évaluer attentivement les informations périodiques de la société en commandite. La société en commandite est tenue de déposer des rapports, y compris des rapports annuels sur formulaire 20-F et d'autres informations, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les documents déposés auprès de la SEC par la société en commandite sont mis à la disposition du public sur le site de la SEC, à l'adresse http://www.sec.gov. Les documents qui ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada peuvent être consultés à l'adresse http://www.sedarplus.ca/accueil. Les renseignements sur la société en commandite, y compris les documents déposés auprès de la SEC, sont accessibles sur son site Web, à l'adresse https://bep.brookfield.com. Les renseignements se trouvant sur le site https://bep.brookfield.com ou accessibles à partir de ce site ne sont pas intégrés dans le présent rapport de gestion et n'en font pas partie.

Notre société, BRHC, nos filiales et Énergie Brookfield (collectivement, notre « groupe »), visent un rendement total de 12 % à 15 % par an sur les actifs d'énergie renouvelable qu'elles détiennent, lequel est évalué à long terme. Notre groupe a l'intention de dégager ce rendement grâce à des rentrées de trésorerie provenant de nos activités et de la croissance générée par les investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de nos actifs ainsi qu'au moyen d'acquisitions et de programmes de recyclage de capitaux. Énergie Brookfield détermine les distributions principalement en fonction d'une évaluation du rendement de ses secteurs d'exploitation. Notre groupe utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation qui servent, sur une base par part, à illustrer la croissance de la distribution future à long terme. Se reporter à la rubrique d'information sur le rendement du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

L’arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d’arrangement (l’« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l’« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L’arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d’entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l’impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d’entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n’était prise. Entre autres, dans le cadre de l’arrangement, i) les porteurs d’actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a échangé ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 605 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million $. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d’une limite de participation qui plafonne l’échange d’actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

Le 31 décembre 2025, BRHC a entrepris une réorganisation à la suite de laquelle une nouvelle société, 1566030 B.C. Ltd. (la « nouvelle BRHC »), a été formée, et toutes les actions existantes de BRHC ont été fournies en apport à la nouvelle BRHC en échange d’actions de la nouvelle BRHC. L’exploitation de la structure réorganisée demeure essentiellement identique à celle de la structure précédente. La nouvelle BRHC est devenue partie à toutes les conventions auxquelles était partie BRHC, y compris la convention-cadre de services. Par la suite, la nouvelle BRHC a changé de nom pour devenir Brookfield Renewable Holdings Corporation. Sauf indication contraire, tous les renvois à BRHC s’entendent de la nouvelle BRHC.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**2026**	2025	**2026**	2025
Produits	**1 143 $**	931 $	**3 102 $**	2 790 $
Coûts d'exploitation directs	**(640)**	(370)	**(1 508)**	(1 091)
Coûts de service de gestion	**(36)**	(26)	**(127)**	(75)
Charge d'intérêts	**(420)**	(398)	**(1 180)**	(1 236)
Charge d'amortissement	**(296)**	(313)	**(891)**	(939)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	**1 282**	(54)	**(227)**	(583)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	**1 258**	(71)	**28**	(595)
Résultat net	**2 293 $**	(225) $	**(794) $**	(1 677) $
	Taux de change moyen pour 1 $ US			
€	**0,87**	0,86	**0,86**	0,90
R$	**5,14**	5,45	**5,15**	5,65
COP	**3 191**	4 003	**3 500**	4 131

Analyse des écarts pour le trimestre clos le 30 septembre 2026

Les produits totalisant 1 143 millions $ représentent une augmentation de 212 millions $ par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des avantages tirés de la croissance de nos activités, de la hausse des prix réalisés et de l'effet de change favorable, contrebalancés par les ventes d'actifs réalisées dernièrement et une production défavorable dans nos activités hydroélectriques en Colombie. Les produits tirés des centrales récemment mises en service qui sont incluses dans notre périmètre de consolidation et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 4 millions $ et 79 GWh, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées récemment qui ont entraîné une diminution des produits de 70 millions $ et une réduction de la production de 559 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 193 millions $ en raison de la hausse des prix au comptant en Colombie attribuable à la baisse des apports hydrologiques à l'échelle du réseau et aux apports hydrologiques accrus au Brésil, contrebalancés en partie par la baisse des apports hydrologiques en Colombie.

Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, le raffermissement de la plupart des monnaies étrangères par rapport au dollar américain a donné lieu à une augmentation des produits de 85 millions $, qui a été contrebalancée en partie par l'effet de change défavorable de 61 millions $ sur nos coûts d'exploitation directs et charges d'intérêts au cours du trimestre.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 640 millions $ représentent une augmentation de 270 millions $ en regard de ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison surtout de l'augmentation des achats d'électricité dans un contexte de prix du marché plus élevés découlant de la baisse des apports hydrologiques à l'échelle du réseau en Colombie, des coûts supplémentaires attribuables aux centrales récemment mises en service, ainsi que du raffermissement susmentionné des monnaies étrangères par rapport au dollar américain, qui ont été contrebalancés en partie par les ventes d'actifs réalisées récemment.

Les coûts de service de gestion ont totalisé 36 millions $ et représentent une augmentation de 10 millions $ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts totalisant 420 millions $ représente une augmentation de 22 millions $ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des initiatives de financement de la croissance ainsi que du raffermissement susmentionné des monnaies étrangères par rapport au dollar américain, qui ont été contrebalancés en partie par les ventes d'actifs réalisées récemment.

La réévaluation des actions classées à titre de passifs financiers s'est traduite par un profit de 2 540 millions $, par rapport à une perte de 125 millions $ pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse du cours des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield et des actions échangeables de BEPC et de l'échange, par les actionnaires, d'actions échangeables de BEPC contre des parts de société en commandite de BEP au cours de la période.

La charge d'amortissement de 296 millions $ représente une diminution de 17 millions $ par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des ventes d'actifs réalisées dernièrement.

Le résultat net s'est élevé à 2 293 millions $, soit une augmentation de 2 518 millions $ par rapport à la perte du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison des éléments susmentionnés.

Analyse des écarts pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026

Les produits totalisant 3 102 millions $ représentent une augmentation de 312 millions $ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'avantage tiré de la croissance de nos activités, de la hausse des prix réalisés et de l'effet de change favorable qui ont été plus que contrebalancés par des apports hydrologiques défavorables dans nos activités aux États-Unis et en Colombie et par les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits tirés des centrales récemment mises en service qui sont incluses dans notre périmètre de consolidation et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 4 millions $ et 79 GWh, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées récemment qui ont entraîné une diminution des produits de 146 millions $ et une réduction de la production de 1 002 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 246 millions $ en raison de l'avantage tiré des apports hydrologiques accrus au Brésil et de la hausse des prix au comptant en Colombie attribuable à la baisse des apports hydrologiques à l'échelle du réseau, qui ont été contrebalancés en partie par des apports hydrologiques défavorables aux États-Unis et en Colombie.

Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, le raffermissement de la plupart des monnaies étrangères par rapport au dollar américain a entraîné une augmentation de 208 millions $ des produits, qui a été en partie contrebalancée par l'effet de change défavorable de 153 millions $ sur nos coûts d'exploitation directs et charges d'intérêts au cours de l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 508 millions $ représentent une hausse de 417 millions $ en regard de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'augmentation des achats d'électricité dans un contexte de prix du marché plus élevés découlant de la baisse des apports hydrologiques à l'échelle du réseau en Colombie, des coûts supplémentaires attribuables aux centrales récemment mises en service et du raffermissement susmentionné des monnaies étrangères par rapport au dollar américain, le tout contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement.

Les coûts de service de gestion totalisant 127 millions $ représentent une augmentation de 52 millions $ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts totalisant 1 180 millions $ représente une diminution de 56 millions $ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'incidence des ventes d'actifs réalisées dernièrement, contrebalancée en partie par des initiatives de financement des activités de développement ainsi que les fluctuations de change susmentionnées.

La réévaluation des actions classées à titre de passif financier s'est traduite par la perte moins élevée de 199 millions $ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution relativement moins marquée du cours des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield et des actions échangeables de BEPC et de l'échange, par les actionnaires, d'actions échangeables de BEPC contre des parts de société en commandite d'Énergie Brookfield au cours de la période.

La charge d’amortissement de 891 millions $ représente une diminution de 48 millions $ en regard de celle de la période correspondante de l’exercice précédent en raison des actifs récemment vendus.

La perte nette s’est élevée à 794 millions $, soit une baisse de 883 millions $ par rapport à celle de la période correspondante de l’exercice précédent, en raison des éléments susmentionnés.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière intermédiaires non audités aux :

(EN MILLIONS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Actifs courants	**6 512 $**	3 943 $
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**987**	1 014
Immobilisations corporelles	**38 557**	39 699
Actifs détenus en vue de la vente	**1 436**	466
Total de l'actif	**47 791**	46 267
Emprunts sans recours	**15 611**	15 264
Passifs d'impôt différé	**7 475**	7 339
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	**352**	220
Participations dans BRHC détenues par Énergie Brookfield	**5 472**	5 245
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2	**5 151**	5 016
Total des capitaux propres	**7 869**	9 232
Total du passif et des capitaux propres	**47 791**	46 267
	Taux de change au comptant pour 1 $ US	
€	**0,88**	0,85
R$	**5,18**	5,50
COP	**3 341**	3 757

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 38,6 milliards $ au 30 septembre 2026, contre 39,7 milliards $ au 31 décembre 2025, soit une diminution de 1,1 milliard $. Nos investissements continus dans le développement d'actifs de production d'énergie et le raffermissement de la plupart des devises par rapport au dollar américain ont donné lieu à des augmentations de respectivement 1,0 milliard $ et 2,1 milliards $ des immobilisations corporelles. Ces augmentations ont été contrebalancées par des cessions et le reclassement d'actifs dans les actifs classés comme détenus en vue de la vente et par la charge d'amortissement qui ont entraîné une diminution de respectivement 3,3 milliards $ et 0,9 milliard $ des immobilisations corporelles.

Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs rattachés directement à des actifs détenus en vue de la vente totalisaient respectivement 1,4 milliard $ et 0,4 milliard $ au 30 septembre 2026 et comprenaient, en Colombie, un portefeuille en exploitation composé d'actifs hydroélectriques d'une puissance de 118 MW, d'actifs solaires d'une puissance de 100 MW, ainsi qu'un portefeuille en exploitation composé d'actifs hydroélectriques d'une puissance de 110 MW et d'actifs solaires d'une puissance de 134 MW.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de notre société se font dans le cours normal des activités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont conclues principalement avec la société en commandite et ses parties liées.

Depuis sa création, notre société mère a conclu une convention-cadre de services avec Brookfield. La convention-cadre de services a été modifiée lors de la clôture de l'arrangement pour inclure, entre autres, BEPC comme bénéficiaire de services.

Notre société vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une convention d'achat d'électricité (« CAÉ ») à long terme visant ses centrales hydroélectriques de New York.

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions $, qui vient à échéance en décembre 2030, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate, majoré d'une marge de 1,80 %. Au cours de la période considérée, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée fournie par Brookfield Corporation.

Brookfield Corporation peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucun fonds n'avait été placé en dépôt auprès de la société au 30 septembre 2026 (néant au 31 décembre 2025). La charge d'intérêts sur le dépôt et la facilité de crédit renouvelable de Brookfield Corporation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026 s'est établie à néant (néant en 2025).

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir de fournir du financement à la société. En outre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent aussi participer, avec des tiers indépendants et selon les conditions et les taux du marché, à des mobilisations de capitaux par la société qui sont comptabilisées dans les emprunts sans recours aux états consolidés de la situation financière. Au 30 septembre 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : des emprunts sans recours totalisant 213 millions $ (néant au 31 décembre 2025), et des emprunts auprès de Brookfield Wealth Solutions totalisant 458 millions de dollars (458 millions $ au 31 décembre 2025), qui étaient classés comme des montants à payer à des parties liées. Les filiales de Brookfield Wealth Solutions peuvent, de temps à autre, décider de participer à des placements d'actions de la société.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des accords à court terme avec des filiales consolidées permettant à ces entités de placer des fonds en dépôt pouvant atteindre 750 millions $ par dépôt auprès d'Énergie Brookfield. Les intérêts gagnés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par Énergie Brookfield dans le cadre de son programme de papier commercial ou de ses facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais la société peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 30 septembre 2026, des fonds de 13 millions $ (376 millions $ au 31 décembre 2025) avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield à un taux d'intérêt de 3,77 %. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, les produits d'intérêts gagnés sur les dépôts auprès d'Énergie Brookfield se sont chiffrés à respectivement moins de 1 million $ et 1 million $ (moins de 1 million $ en 2025).

De temps à autre, la société peut conclure des accords à court terme avec des fonds privés consolidés par Brookfield permettant à ces entités de déposer des fonds d'au plus 750 millions $ par dépôt auprès de la société. Les intérêts engagés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par la société dans le cadre de ses facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais le fonds privé consolidé par Brookfield peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 30 septembre 2026, des fonds de néant (néant au 31 décembre 2025) avaient été déposés auprès de la société, qui portent intérêt à un taux de néant. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à payer à des parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, la charge d'intérêt payée sur les dépôts s'est chiffrée à moins de 1 million $ (néant en 2025).

Notre société participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Debt Fund, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

Au cours du deuxième trimestre de 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 33 % dans un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 132 MW, pour un produit d'environ 31 millions $ (montant net de 20 millions $ pour la société) à un fonds Brookfield, à une valeur équivalente à celle convenue avec des tierces parties indépendantes qui ont acquis la participation résiduelle de 67 %.

Au cours du deuxième et du troisième trimestres de 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente de sa participation restante de 50 % dans un portefeuille de centrales hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW pour un produit d'environ 526 millions $ (montant net de 256 millions $ pour la société) à un consortium sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente à la valeur d'acquisition par un tiers indépendant d'une participation de 25 % dans le portefeuille au cours du premier trimestre de 2026. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a reçu un paiement lié à la clause d'indexation de 54 millions $ (montant net de 27 millions $ pour la société) provenant d'un fonds Brookfield et d'un consortium sous la gestion de BAM, conformément aux modalités de la convention de vente qui avaient été convenues avec un tiers indépendant.

De temps à autre, dans le cours normal des activités du groupe, la société peut investir dans une filiale de la société en commandite ou consentir des prêts intersociétés qui sont généralement non garantis, qui portent intérêt aux taux du marché et qui sont remboursables sur demande ou selon des modalités convenues auprès de la filiale de la société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des attributs fiscaux, y compris les pertes d'exploitation nettes au sein du groupe. Au cours du troisième trimestre de 2026, Énergie Brookfield a comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière un prêt intersociétés de 460 millions $ auprès de la société, portant intérêt à un taux de 7,4 % et classé comme montant à recevoir de parties liées et montant à payer à des parties liées.

Transactions auprès d'entreprises associées de Brookfield indépendantes

Au cours du premier trimestre de 2026, Isagen a transféré par novation à une entreprise associée une obligation financière liée à l'acquisition d'un actif d'énergie solaire destiné aux réseaux publics qui est comptabilisé suivant la méthode de la mise en équivalence selon IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, conformément à la convention de placement. À la clôture de la transaction, Isagen a comptabilisé une diminution de l'actif net de l'entreprise associée d'environ 286 milliards COP (78 millions $), le tout ayant été contrebalancé par la décomptabilisation du montant équivalent à verser par Isagen.

De plus, notre société a conclu de nouvelles conventions avec la société en commandite et Brookfield et en a modifié ou résilié d'autres qui sont décrites à la note 28, « Transactions entre parties liées » des états financiers consolidés audités de la société de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires non audités pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	**2026**	2025	**2026**	2025
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	**8 $**	9 $	**24 $**	37 $
Autres produits				
Intérêts et autre revenu de placement	**37 $**	9 $	**101 $**	28 $
Produits de distribution	**—**	18	**—**	37
	37 $	27 $	101 **$**	65 $
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie	**(8) $**	(6) $	**(23) $**	(23) $
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	**(4)**	(6)	**(13)**	(19)
	(12) $	(12) $	**(36) $**	(42) $
Charge d'intérêts				
Emprunts et distributions[1]	**(54) $**	(108) $	**(110) $**	(355) $
Autres				
(Charge) produit des autres services entre parties liées	**(4) $**	12 $	**(6) $**	9 $
Coûts de service de gestion	**(36) $**	(26) $	**(127) $**	(75) $

1) Comprennent des distributions sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC de respectivement 4 millions $, 14 millions $ et néant et de respectivement 12 millions $, 41 millions $ et néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026 (respectivement 4 millions $, 13 millions $ et 59 millions $ et respectivement 11 millions $, 39 millions $ et 220 millions $ en 2025).

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	**11 $**	16 $
	La société en commandite	**2 730**	1 590
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres[1]	**104**	19
		2 845 $	1 625 $
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	**56 $**	67 $
	La société en commandite	**1 805**	903
	Brookfield Wealth Solutions	**24**	24
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	**24**	17
		1 909 $	1 011 $
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	**6 $**	9 $
	La société en commandite	**89**	42
	Brookfield Wealth Solutions	**434**	434
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	**—**	—
		529 $	485 $
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions	**213 $**	— $

1) Comprennent un montant de 85 millions $ lié à la cession d'un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 448 MW.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le principal décideur opérationnel de notre société (le « principal décideur opérationnel ») pour gérer notre société, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les trimestres clos les 30 septembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production d'énergie renouvelable réelle		Produits		BAIIA ajusté[1]		Fonds provenant des activités[1]	
	2026	2025	**2026**	2025	**2026**	2025	**2026**	2025
Hydroélectricité	**2 893**	2 709	**441 $**	282 $	**323 $**	160 $	**200 $**	104 $
Énergie éolienne	**443**	468	**29**	29	**16**	18	**4**	8
Énergie solaire	**467**	543	**78**	106	**108**	87	**86**	64
Siège social	**—**	—	**—**	—	**(3)**	22	**(39)**	(5)
Total	**3 803**	3 720	**548 $**	417 $	**444 $**	287 $	**251 $**	171 $

1) Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**2026**	2025
Produits	**441 $**	282 $
Autres produits	**178**	25
Coûts d'exploitation directs	**(296)**	(147)
BAIIA ajusté[1]	**323**	160
Charge d'intérêts	**(116)**	(56)
Impôt exigible	**(7)**	—
Fonds provenant des activités	**200 $**	104 $
Production (GWh) – réelle	***2 893***	*2 709*
Produits moyens par MWh[2]	***87 $***	*79 $*

1) Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

2) Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Les fonds provenant des activités de production hydroélectrique se sont établis à 200 millions $, contre 104 millions $ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison d'une production accrue au Brésil, de l'augmentation des prix au comptant en Colombie découlant de la baisse des apports hydrologiques à l'échelle du réseau et des profits à la vente d'actifs secondaires aux États-Unis et en Colombie, le tout ayant été contrebalancé en partie par la baisse de la production en Colombie sur une base comparable et l'augmentation de la charge d'intérêts liée au financement additionnel à l'échelle du parc au cours de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**2026**	2025
Produits	**29 $**	29 $
Autres produits	**4**	7
Coûts d'exploitation directs	**(17)**	(18)
BAIIA ajusté[1]	**16**	18
Charge d'intérêts	**(12)**	(10)
Fonds provenant des activités	**4 $**	8 $
Production (GWh) – réelle	***443***	*468*

1) Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de production d'énergie éolienne se sont fixés à 4 millions $, contre 8 millions $ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'avantage tiré de la hausse des prix découlant de l'indexation sur l'inflation ayant été contrebalancé par une baisse de la production au Brésil.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**2026**	2025
Produits	**78 $**	106 $
Autres produits	**45**	2
Coûts d'exploitation directs	**(15)**	(21)
BAIIA ajusté[1]	**108**	87
Charge d'intérêts	**(18)**	(19)
Impôt exigible	**(4)**	(4)
Fonds provenant des activités	**86 $**	64 $
Production (GWh) – réelle	***467***	*543*

1) Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de production d'énergie solaire se sont fixés à 86 millions $, en regard de 64 millions $ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, étant donné que l'avantage tiré des centrales récemment mises en service et de l'augmentation de la production dans nos activités en Europe a été contrebalancé en partie par une baisse de la production au Brésil.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. La perte nette fait l'objet d'un rapprochement avec le BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2026 :

(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total
Résultat net	(151) $	(56) $	71 $	2 429 $	2 293 $
Ajouter ou déduire les éléments suivants :					
Charge d'amortissement	142	85	69	—	296
Recouvrement d'impôt différé	(10)	(4)	(7)	(1)	(22)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	65	(15)	(170)	(1)	(121)
Divers[1]	178	9	171	2	360
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[2]	—	—	—	72	72
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	—	—	—	(1 282)	(1 282)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	—	—	—	(1 258)	(1 258)
Coûts de service de gestion	—	—	—	36	36
Charge d'intérêts[2]	255	38	55	—	348
Charge d'impôt exigible	6	2	13	—	21
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle[3]	(162)	(43)	(94)	—	(299)
BAIIA ajusté attribuable à la société	323 $	16 $	108 $	(3) $	444 $

1) Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement à long terme et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », et à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers » dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements.

2) La charge d'intérêts totalisant 420 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

3) Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement avec le BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total
Résultat net	66 $	(50) $	15 $	(256) $	(225) $
Ajouter ou déduire les éléments suivants :					
Charge d'amortissement	144	78	91	—	313
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(14)	(5)	4	(1)	(16)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	23	(14)	(7)	3	5
Divers[1]	(30)	2	22	3	(3)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[2]	—	—	—	126	126
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	—	—	—	54	54
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et de catégorie A.2	—	—	—	71	71
Coûts de service de gestion	—	—	—	26	26
Charge d'intérêts[2]	165	39	72	(4)	272
Charge d'impôt exigible	(4)	2	9	—	7
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle[3]	(190)	(34)	(119)	—	(343)
BAIIA ajusté attribuable à la société	160 $	18 $	87 $	22 $	287 $

1) Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement à long terme et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté. Se reporter à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers » dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements.

2) La charge d'intérêts totalisant 398 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

3) Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. La perte nette fait l'objet d'un rapprochement avec les fonds provenant des activités pour les trimestres clos les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**2026**	2025
Résultat net	**2 293 $**	(225) $
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	**296**	313
Recouvrement d'impôt différé	**(22)**	(16)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers	**(121)**	5
Divers[1]	**360**	(3)
Dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC	**72**	126
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	**(1 282)**	54
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	**(1 258)**	71
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle[2]	**(87)**	(154)
Fonds provenant des activités	**251 $**	171 $

1) Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la Société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », et à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers » dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements.

2) Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Notre société évalue les liquidités à l'échelle du groupe, conformément à la méthode de la société en commandite, car les actionnaires ont ainsi accès à plus de titres de placement en énergies renouvelables grâce à la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC. Les liquidités à l'échelle du groupe se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Facilités de crédit autorisées[1]	**2 450 $**	2 450 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à notre société	**373**	397
	2 823	2 847
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	**61**	235
Liquidités du groupe Énergie Brookfield au prorata	**2 253**	1 543
Liquidités disponibles	**5 137 $**	4 625 $

1) Comprennent des facilités de crédit subordonnées de 2 050 millions $ auprès de la société en commandite et une facilité de crédit renouvelable de 400 millions $ auprès de Brookfield Corporation.

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement et nos distributions ainsi que de résister aux changements néfastes soudains de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à plusieurs niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, le financement additionnel au moyen d'emprunts sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le conseil de BEPC peut déclarer des dividendes à son gré. Cependant, les actions échangeables de BEPC ont été structurées dans le but de dégager un rendement économique équivalent à celui des parts de société en commandite et il est prévu que les dividendes sur les actions échangeables de BEPC soient déclarés au même moment et au même montant que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Dans le cas où des dividendes ne sont pas déclarés ni versés parallèlement à une distribution sur les parts de société en commandite, le montant non déclaré ou non versé de ce dividende sur les actions échangeables de BEPC croîtra et s'accumulera. Aux termes de la convention modifiée et reformulée relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ou verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables de BEPC. Se reporter à la rubrique 7.B « Opérations entre apparentés – Relation de BEPC avec la société en commandite – Convention relative à l'obligation remboursable en actions » du formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les distributions d'Énergie Brookfield sont soutenues par des flux de trésorerie contractuels stables et très réglementés liés aux activités d'exploitation. Énergie Brookfield vise à verser une distribution durable à long terme et a fixé son ratio de distribution cible à environ 70 % des fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield.

Le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield a approuvé une hausse de plus de 5 % de sa distribution annuelle, ce qui la porte à 1,568 $ par part de société en commandite, ou 0,392 $ par part de société en commandite par trimestre, à compter de la distribution versée en mars 2026, une hausse par rapport à 1,492 $ par part de société en commandite en 2025. Cette hausse reflète l'apport prévu des projets d'immobilisations mis en service récemment par Énergie Brookfield ainsi que le rendement en trésorerie attendu sur les acquisitions récentes, déduction faite des cessions. Énergie Brookfield cible une hausse de la distribution annuelle de 5 % à 9 % à la lumière de la croissance prévue de ses activités.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata :

	30 septembre 2026			31 décembre 2025		
	Moyenne pondérée			Moyenne pondérée		
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**Taux d'intérêt[1] (%)**	**Durée (en années)**	**Total[1]**	Taux d'intérêt[1] (%)	Durée (en années)	Total[1]
Emprunts sans recours au prorata[2]						
Hydroélectricité	**8,3**	**7**	**4 296 $**	7,3	5	4 192 $
Énergie éolienne	**6,1**	**6**	**840**	6,2	8	658
Énergie solaire	**5,3**	**9**	**1 325**	5,4	10	1 412
	7,4	**7**	**6 461**	6,8	7	6 262
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes et escomptes non amortis			**(33)**			(33)
			6 428			6 229
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			**(270)**			(259)
Participations ne donnant pas le contrôle et autres[3]			**9 453**			9 294
Selon les états financiers IFRS			**15 611 $**			15 264 $

1) Comprend la quote-part des obligations en matière de trésorerie et du rendement en trésorerie lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.

2) Se reporter à la « Partie 8 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » pour de plus amples renseignements sur la dette au prorata.

3) Comprennent les financements donnant droit à des avantages fiscaux.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés et de l'amortissement prévu au prorata au 30 septembre 2026 :

(EN MILLIONS)	Reste de 2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	200 $	186 $	109 $	156 $	1 111 $	1 165 $	2 927 $
Énergie éolienne	—	40	149	61	148	—	398
Énergie solaire	—	1	128	52	127	—	308
	200	227	386	269	1 386	1 165	3 633
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	30	120	171	270	37	741	1 369
Énergie éolienne	18	52	39	36	35	262	442
Énergie solaire	23	90	87	88	88	641	1 017
	71	262	297	394	160	1 644	2 828
Total	271 $	489 $	683 $	663 $	1 546 $	2 809 $	6 461 $

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à très court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants au moment du refinancement, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2030 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

La dette au prorata est présentée pour aider les investisseurs à comprendre la structure du capital des placements sous-jacents de notre société qui sont consolidés dans ses états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. Utilisée avec les fonds provenant des activités, la dette au prorata devrait fournir des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités. La seule différence entre la dette consolidée présentée selon les IFRS et la dette au prorata réside dans l'ajustement effectué pour éliminer la quote-part de la dette liée aux placements consolidés qui n'est pas attribuable à notre société et l'ajustement effectué pour inclure la quote-part de la dette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de notre société. La direction utilise la dette au prorata pour comprendre la structure du capital des placements sous-jacents qui sont consolidés dans les états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. La dette au prorata fournit des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités et donne un aperçu du rendement du capital qu'elle investit en fonction d'un certain niveau d'endettement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités, combinés à la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluerons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres d'emprunt et d'actions privilégiées. En outre, notre société dispose de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,45 milliards $ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux, mais ont toujours plutôt servi et devraient servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme. Nous sommes d'avis que ces sources de capitaux seront suffisantes pour nous permettre de déployer les capitaux nécessaires au financement de nos engagements contractuels (se reporter à la note 17, « Engagements, éventualités et garanties ») et de la quote-part de la société des transactions prévues par notre groupe.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie intermédiaires non audités :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	**2026**	2025	**2026**	2025
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :				
Activités d'exploitation	**253 $**	259 $	**556 $**	508 $
Activités de financement	**(86)**	109	**263**	34
Activités d'investissement	**(243)**	(344)	**(800)**	(632)
(Perte) profit de change sur la trésorerie	**(12)**	4	**(1)**	50
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(88) $**	28 $	**18 $**	(40) $

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026 se sont établis à respectivement 253 millions $ et 556 millions $, par rapport à respectivement 259 millions $ et 508 millions $ pour les périodes correspondantes de 2025, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des deux périodes.

Activités de financement

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, les flux de trésorerie liés aux activités de financement se sont établis à respectivement 86 millions $ et 263 millions $. Notre bilan solide et l'accès judicieux à diverses sources de capital nous ont permis de dégager un produit net de 517 millions $ et 1 274 millions $ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, issu des financements sans recours, d'entrées de trésorerie nettes provenant de parties liées et d'apports en capital nets des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net et du programme de placement d'actions au cours du marché.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, les distributions versées à la participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans nos filiales en exploitation et à la société en commandite se sont établies à respectivement 603 millions $ et 1 011 millions $ (respectivement 38 millions $ et 495 millions $ en 2025).

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont établis à 109 millions $ et 34 millions $. Notre bilan solide et l'accès judicieux à diverses sources de capital nous ont permis de financer la croissance et de dégager un produit net de respectivement 79 millions $ et 304 millions $ tiré de financements sans recours et auprès de parties liées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

Activités d'investissement

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à respectivement 243 millions $ et 800 millions $. Notre investissement continu dans la construction et le développement de projets d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de systèmes de stockage d'énergie par batteries partout aux États-Unis, au Brésil et en Colombie s'est élevé à 525 millions $ et 997 millions $ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026. Nous avons également investi 17 millions $ et 77 millions $ dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2026, nous avons dégagé un produit de 438 millions $ à la vente d'une participation de 33 % dans un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis, à la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques secondaires aux États-Unis et à la vente d'actifs hydroélectriques secondaires en exploitation en Colombie.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 344 millions $ et 632 millions $. Notre investissement continu dans les immobilisations corporelles, notamment la construction et le développement de projets de développement d'énergie éolienne, d'énergie solaire et de stockage aux États-Unis, en Colombie et au Brésil s'est élevé à respectivement 240 millions $ et 790 millions $ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025. Déduction faite des placements structurés et des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et du produit réalisé à la cession, nous avons comptabilisé un total de respectivement 83 millions $ et 190 millions $ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2025.

ACTIONS ET PARTS EN CIRCULATION

Les titres de capitaux propres de notre société comprennent des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 détenues par les détenteurs de Brookfield et des actionnaires publics ainsi que des actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC détenues par la société en commandite. Les dividendes sur les actions échangeables et sur les actions échangeables de catégorie A.2 de BEPC devraient être déclarés et versés au même moment et au même montant par action que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Les porteurs d'actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie B et C de BRHC ont droit aux dividendes déclarés, le cas échéant, par notre conseil d'administration.

La structure du capital de notre société est composée de ce qui suit :

(PARTS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2[1]	**182 994 215**	179 604 793
Actions de catégorie B de BEPC	**43 661**	43 661
Actions de catégorie B de BRHC	**110**	110
Actions de catégorie C de BRHC	**194 460 874**	194 460 874

1) Comprennent 148 274 532 actions échangeables de BEPC (144 885 110 au 31 décembre 2025) et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 (34 719 683 au 31 décembre 2025).

Les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 donnent au porteur le droit, à son gré, de racheter ces actions pour une contrepartie en trésorerie. Le droit de rachat lié aux actions échangeables de BEPC est assujetti au droit de la société de régler, à son gré, la demande de rachat en contrepartie de parts de société en commandite, à raison de une pour une. De même, le droit de rachat lié aux actions échangeables de catégorie A.2 est assujetti au droit de la société de régler, à son gré, une telle demande de rachat en contrepartie d'actions échangeables de BEPC ou de parts de société en commandite, plutôt qu'en trésorerie, au choix de Brookfield, à raison de une pour une. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique 10.B « Actes constitutifs – Actions échangeables de BEPC » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, les actionnaires ont échangé respectivement 2 605 045 et 2 605 411 actions échangeables de BEPC (respectivement 497 et 36 058 actions échangeables en 2025) contre un nombre équivalent de parts de société en commandite de BEP. Les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC sont rachetables contre un montant de trésorerie égal au prix du marché d'une part de société en commandite. À ce jour, il n'y a eu aucun rachat d'actions échangeables de catégorie A.2, d'actions de catégorie B de BEPC ou d'actions de catégorie C de BRHC. Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 ainsi que la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B de BEPC, des actions de catégorie B de BRHC et des actions de catégorie C de BRHC, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC sont classées comme passifs financiers. Les actions de catégorie B de BEPC respectent toutefois certains critères d'admissibilité et sont présentées comme des instruments de capitaux propres étant donné les exceptions limitées du champ d'application d'IAS 32.

La société a déclaré des dividendes totalisant respectivement 72 millions $ et 216 millions $ (respectivement 67 millions $ et 202 millions $ en 2025) sur les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 en circulation, et respectivement néant et néant (respectivement 59 millions $ et 220 millions $ en 2025) sur les actions de catégorie C de BRHC en circulation au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC sont présentés comme une charge d'intérêts dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités. Aucun dividende n'a été déclaré à l'égard des actions de catégorie B ou de catégorie B de BRHC pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026.

Au 30 septembre 2026, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 24 % dans la société. Les détenteurs de Brookfield détiennent, directement et indirectement, 10 094 152 actions échangeables de BEPC et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée, et les actions restantes sont détenues par des investisseurs publics.

Au cours du premier trimestre de 2026, la société a établi un programme de placement d'actions au cours du marché grâce auquel elle peut, à son gré, offrir et vendre des actions échangeables de BEPC d'un montant maximal de 400 millions $ à même son capital. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, respectivement néant et 5 994 833 actions échangeables de BEPC ont été émises pour un produit brut d'environ néant et 237 millions $.

Notre société peut, de temps à autre, acheter pour annulation des actions sur le marché libre sous réserve des lois applicables et de l'obtention de toute approbation nécessaire.

En décembre 2025, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 7 244 255 actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2026, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026.

En date du présent rapport, les détenteurs de Brookfield et la société en commandite, du fait qu'ils détiennent des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2 et des actions de catégorie B de BEPC, détiennent une participation avec droit de vote d'environ 79 % dans notre société. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC autres que les détenteurs de Brookfield, mais incluant la société en commandite, détiennent environ 21 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 17, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- *Engagements* – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement
- *Éventualités* – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit
- *Garanties* – Nature de toutes les promesses d'indemnisation et des garanties accordées à des tiers pour certaines transactions

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre société n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Aux fins générales de la société, notre société émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 30 septembre 2026, les lettres de crédit émises totalisaient 1 352 millions $ (1 672 millions $ au 31 décembre 2025).

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

INFORMATION SUR L'EXPLOITATION ET INFORMATION FINANCIÈRE HISTORIQUES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Puisque nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit grandement influencé par le cours des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités d'Énergie Brookfield dans son ensemble, nous présentons les informations sur l'exploitation et les informations financières historiques d'Énergie Brookfield. Pour plus de renseignements, se reporter à l'information financière par période de la société en commandite mentionnée dans l'introduction du présent rapport de gestion.

	2026			2025				2024
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**T3**	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits	**1 780 $**	1 710 $	1 514 $	1 539 $	1 596 $	1 692 $	1 580 $	1 432 $
Résultat net attribuable aux porteurs de parts	**(314)**	(213)	(229)	410	(120)	(112)	(197)	(9)
Résultat de base par part de société en commandite	**(0,52)**	(0,37)	(0,40)	0,54	(0,23)	(0,22)	(0,35)	(0,06)
Fonds provenant des activités	**346**	421	375	346	302	371	315	304
Fonds provenant des activités par part	**0,51**	0,62	0,55	0,51	0,46	0,56	0,48	0,46
Distribution par part de société en commandite	**0,39**	0,39	0,39	0,37	0,37	0,37	0,37	0,36

SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Le tableau suivant présente un résumé de l'information financière trimestrielle non auditée de notre société pour les huit derniers trimestres :

	2026			2025				2024
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**T3**	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits	**1 143 $**	1 076 $	883 $	938 $	931 $	952 $	907 $	987 $
Résultat net	**2 293**	(785)	(2 302)	(666)	(225)	(1 447)	(5)	945
Résultat net attribuable à la société en commandite	**2 337**	(790)	(2 186)	(706)	(233)	(1 410)	5	761

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières **au prorata** pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle d'énergies renouvelables		Produits		BAIIA ajusté[1]		Fonds provenant des activités[1]	
	2026	2025	**2026**	2025	**2026**	2025	**2026**	2025
Hydroélectricité	**11 037**	10 724	**1 313 $**	999 $	**1 027 $**	573 $	**685 $**	382 $
Énergie éolienne	**1 603**	1 686	**102**	111	**61**	83	**28**	53
Énergie solaire	**1 226**	1 397	**196**	241	**199**	193	**140**	130
Siège social	**—**	—	**—**	—	**(5)**	19	**(132)**	(57)
Total	**13 866**	13 807	**1 611 $**	1 351 $	**1 282 $**	868 $	**721 $**	508 $

1) Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total
Perte nette	(80) $	(139) $	(21) $	(554) $	(794) $
Ajouter ou déduire les éléments suivants :					
Charge d'amortissement	430	255	206	—	891
Recouvrement d'impôt différé	(12)	(20)	(23)	(4)	(59)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	153	(40)	(148)	(3)	(38)
Divers[1]	380	27	215	11	633
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[2]	—	—	—	216	216
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	—	—	—	227	227
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	—	—	—	(28)	(28)
Coûts de service de gestion	—	—	—	127	127
Charge d'intérêts[2]	661	123	177	3	964
Charge d'impôt exigible	43	6	25	—	74
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle[3]	(548)	(151)	(232)	—	(931)
BAIIA ajusté attribuable à la société	1 027 $	61 $	199 $	(5) $	1 282 $

1) Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement à long terme et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », et à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers » dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements.

2) La charge d'intérêts totalisant 1 180 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

3) Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total
Résultat net	176 $	(129) $	(67) $	(1 657) $	(1 677) $
Ajouter ou déduire les éléments suivants :					
Charge d'amortissement	437	233	269	—	939
Recouvrement d'impôt différé	(16)	(27)	(13)	(2)	(58)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	59	(20)	10	3	52
Divers[1]	(12)	25	48	3	64
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[2]	—	—	—	422	422
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	—	—	—	583	583
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	—	—	—	595	595
Coûts de service de gestion	—	—	—	75	75
Charge d'intérêts[2]	494	117	207	(4)	814
Charge d'impôt exigible	34	4	16	1	55
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle[3]	(599)	(120)	(277)	—	(996)
BAIIA ajusté attribuable à la société	573 $	83 $	193 $	19 $	868 $

1) Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement à long terme et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté. Se reporter à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers » dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements.

2) La charge d'intérêts totalisant 1 236 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

3) Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**2026**	2025
Résultat net	**(794) $**	(1 677) $
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	**891**	939
Recouvrement d'impôt différé	**(59)**	(58)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers	**(38)**	52
Divers[1]	**633**	64
Dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC	**216**	422
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	**227**	583
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	**(28)**	595
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle[2]	**(327)**	(412)
Fonds provenant des activités	**721 $**	508 $

1) Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la Société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », et à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers » dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour de plus amples renseignements.

2) Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 7 – ESTIMATIONS CRITIQUES, JUGEMENT DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES INTERNES

ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été dressés conformément aux IFRS selon lesquelles il est nécessaire d'avoir recours à des estimations et jugements relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables », des états financiers consolidés audités n'est considérée comme une estimation comptable critique, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers, des passifs d'impôt différé, des passifs relatifs au démantèlement et de la dépréciation du goodwill. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les provisions, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connue qui, selon nous, influeront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans le présent rapport de gestion. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers de notre société de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NORMES COMPTABLES RÉCEMMENT ADOPTÉES

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), et d'IFRS 7, Instruments *financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), et d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18*, États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur la présentation et les informations à fournir.

IFRS 20, *Actifs réglementaires et passifs réglementaires* (« IFRS 20 »)

En mai 2026, l'IASB a publié IFRS 20, *Actifs réglementaires et passifs réglementaires*. IFRS 20 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2029, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme énonce les exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs réglementaires, des passifs réglementaires, des produits réglementaires et des charges réglementaires et d'information à fournir à leur égard, ce qui permettra aux utilisateurs des états financiers de comprendre la contrepartie totale autorisée pour les biens et services réglementaires fournis au cours de chaque période de présentation de l'information ainsi que les droits et obligations connexes. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur la présentation et les informations à fournir.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux normes IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur la société.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 n'a eu ou n'est pas raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille en exploitation en Colombie composé d'actifs hydroélectriques d'une puissance de 118 MW et d'actifs solaires d'une puissance de 100 MW pour un produit d'environ 1 610 milliards COP (426 millions $) (montant net de 541 milliards COP (143 millions $) pour la société).

Après la clôture du trimestre, Brookfield Renewable Corporation a reçu l'approbation des actionnaires de simplifier sa structure organisationnelle en regroupant Brookfield Renewable Partners L.P. et Brookfield Renewable Corporation en une seule société cotée. Cette simplification est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires habituelles et de l'approbation des porteurs de parts.

PARTIE 8 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Production réelle

Pour les actifs acquis, cédés ou dont les activités commerciales ont commencé au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Le secteur hydroélectricité comprend la production de nos centrales de stockage par pompage en Amérique du Nord et une centrale de cogénération en Amérique du Nord.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation dans le MRE administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et la société en commandite, aux termes desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre de nos activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Corporation, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, étant donné que Brookfield Corporation contrôle in fine toutes les entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Notre société comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun de manière semblable à une fusion d'intérêts communs, méthode selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les transactions avaient toujours existé. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 u) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun », des états financiers consolidés annuels audités du 31 décembre 2025.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité (hydroélectricité, stockage par pompage et autres solutions durables), 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire (énergie solaire destinée aux réseaux publics et production décentralisée) et 4) siège social. Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la société a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 700 MW, qui représentait essentiellement tous les actifs du secteur énergie décentralisée et solutions durables. Par conséquent, ce segment n'est plus présenté à titre de secteur séparé à présenter pour la période considérée. L'information comparative de la période correspondante de l'exercice précédent de nos activités de production décentralisée a été reclassée pour refléter ce changement, ce qui entraîne l'inclusion du secteur énergie décentralisée et solutions durables dans le secteur énergie solaire afin d'être conforme à la présentation de la période considérée. Les actifs restants du secteur énergie décentralisée et solutions durables, qui comptent une entreprise de stockage par pompage, ainsi que nos autres activités du secteur solutions durables, ont été présentés dans le secteur hydroélectricité pour la période considérée et la période correspondante de l'exercice précédent.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 5, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés intermédiaires non audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse, elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part de notre société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent une perspective des actionnaires que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment et puisque 3) les autres produits comprennent les éléments qui sont considérés comme faisant partie de la mesure du capital investi de la société, y compris, mais sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans nos comptes consolidés de résultat.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Notre société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts (« MW ») attribuable aux centrales de notre société, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont notre société détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Notre société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux porteurs de parts de société en commandite privilégiées et aux porteurs de billets subordonnés perpétuels ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Notre société fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Notre société tient compte des autres produits dans le calcul du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée.

Notre société estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement de la société.

Notre société se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, notamment de la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement. La société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée. Dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités de notre société, le modèle de réévaluation est utilisé conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec les pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. La direction ajoute l'impôt différé, car, à son avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles que, selon ses prévisions, notre société engagera sur un horizon à long terme.

Notre société estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement des activités.

Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités de celle utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités de notre société.

Dette au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations de notre société dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à notre société de son capital investi dans un placement donné. Lorsqu'elle est utilisée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont notre société a financé chaque actif de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS de notre société, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités de notre société et de la gestion du capital.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux à Brookfield Renewable Corporation en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 9 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine Securities Act of 1933 *et l'article 21E de la loi américaine* Securities Exchange Act of 1934*, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine* Private Securities Litigation Reform Act of 1995 *et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation de notre groupe. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport portent notamment, sans s'y limiter, sur la qualité des actifs de notre groupe et la résilience des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le caractère contractuel de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions, de cessions et d'autres transactions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, les réorganisations ou d'autres transactions de simplification structurelle, y compris la simplification de notre structure organisationnelle; nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, notre accès aux capitaux ainsi que les dividendes et les distributions versées aux porteurs de parts de BEP et d'actions échangeables de BEPC. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « planifie », « cherche à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit », « a tendance à », « continue », « essaie », « est susceptible de », « principalement », « approximativement », « environ », « vise », « s'efforce », « cible » ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Ces énoncés prospectifs et informations ne portent pas sur des faits historiques; ils reflètent plutôt nos attentes actuelles au sujet de résultats ou d'événements futurs et sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les informations et les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance indue à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des hypothèses, des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre. Ces croyances, ces hypothèses et ces attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs éventuels, dont certains nous sont inconnus ou sont indépendants de notre volonté. Si un changement survenait, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation ainsi que nos plans et stratégies pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans notre information prospective et dans les déclarations prospectives du présent rapport.*

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : des conditions économiques générales et des risques économiques, y compris des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; les changements dans la disponibilité des ressources, en raison notamment des changements climatiques, à n'importe laquelle des centrales d'énergie renouvelable de notre groupe; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; les modifications appliquées aux politiques et aux mesures incitatives visant les secteurs de l'énergie renouvelable et des solutions durables; l'incapacité de notre groupe à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les contrats qui viennent à échéance (y compris les CAÉ, les conventions de garantie visant l'électricité ou d'autres conventions à long terme similaires entre un vendeur et un acheteur d'électricité ou d'autres contrats commerciaux qui favorisent notre Société); l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans le portefeuille d'énergie renouvelable de notre groupe ou un changement dans le profil des contrats pour les projets à venir visant la production d'énergie renouvelable; la disponibilité d'installations d'interconnexion et de réseaux de transport et l'accessibilité à ceux-ci; la capacité de notre groupe de respecter, remplacer ou renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; le fait que les droits réels immobiliers de notre groupe pourraient être menacés par les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail qui sont supérieurs à ceux qui sont accordés à notre groupe; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; l'incidence défavorable des pressions inflationnistes; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; le resserrement de la réglementation et les oppositions de la part de tiers concernant les clients et les activités des services d'énergie nucléaire de notre groupe; la stagnation du secteur de l'énergie nucléaire; l'indemnisation insuffisante pour les activités des services d'énergie nucléaire de notre groupe; la dépendance de notre groupe envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait exposer notre groupe à des cyberattaques; les ruptures de barrage ainsi que le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; les cas de force majeure; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie et notre capacité à gérer le risque sur marchandises et le risque financier; la fin du MRE ou tout changement de celui-ci; le fait d'être partie à des litiges et à d'autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect par des contreparties aux contrats de notre groupe de leurs

obligations respectives; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la réglementation croissante de nos activités; les nouvelles démarches réglementaires liées au développement durable et aux facteurs ESG; la possibilité que le groupe doive se soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; les cas de force majeure; la possibilité que les activités de notre groupe soient touchées par des collectivités locales; le fait que les technologies récemment mises au point ou les nouveaux secteurs d'activité dans lesquels notre groupe investit ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; la gestion inefficace du capital humain; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; l'incidence sur les droits humains des activités d'affaires de notre groupe; l'incertitude entourant la décision finale d'investissement du gouvernement américain à l'égard de la passation de contrats définitifs avec le secteur de services nucléaires de notre groupe visant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et la réalisation des produits prévus en découlant; le resserrement de la réglementation et l'opposition de tiers relativement aux clients et aux activités du secteur des services nucléaires de notre groupe; l'incapacité du secteur de l'énergie nucléaire à prendre de l'expansion; l'indemnisation insuffisante des activités de services nucléaires de notre groupe; l'incapacité de notre groupe à financer nos activités et notre croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux; l'incapacité de notre groupe à réaliser des programmes de recyclage des capitaux; restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les contrats d'emprunt, de prêt et d'accords de sûreté de notre groupe; la révision des cotes de crédit de notre groupe; la création d'une dette à multiples paliers au sein de la structure organisationnelle de notre groupe; les restrictions, en raison de notre endettement, de notre capacité à mener certaines activités ou à effectuer des distributions; l'évolution défavorable des taux de change et l'incapacité de notre groupe à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de la stratégie de couverture de notre groupe ou de tout autre façon; la possibilité que notre groupe ne soit pas en mesure de repérer un nombre suffisant d'occasions de placement ni de réaliser ces transactions et initiatives stratégiques, dont la transaction de simplification de notre structure organisationnelle; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient aux activités ou aux actifs de notre groupe; les changements dans les activités actuelles de notre groupe, y compris à la suite d'investissements futurs dans des solutions durables; la croissance du portefeuille de notre groupe et l'incapacité de notre groupe à réaliser les avantages anticipés de ses transactions, de ses initiatives ou de ses acquisitions; les possibilités d'investissement de notre groupe peuvent ne pas se conclure comme nous l'avions prévu et nous pourrions ne pas réaliser les avantages que nous avions prévus; l'incapacité de notre groupe à développer des projets figurant dans son portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos centrales ainsi que les risques liés aux arrangements que notre groupe conclut avec les collectivités et les coentrepreneurs; le fait que notre groupe n'a pas le contrôle sur toutes les activités de notre groupe et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient faire courir des risques accrus à notre groupe; une baisse de la valeur des placements de notre groupe dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans la structure organisationnelle de notre groupe; les cas de fraude, de subordination ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants et les restrictions des investissements étrangers directs; la dépendance de notre groupe envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur notre groupe; la décision de Brookfield de ne pas déceler des occasions d'acquisition pour notre groupe, et le manque d'accès de notre groupe à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le départ d'une partie ou de la totalité des professionnels clés de Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans l'intérêt de notre groupe ou de celui de nos actionnaires; les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans notre groupe; l'incapacité de notre groupe à mettre fin à la convention-cadre de services et la responsabilité limitée du fournisseur de services aux termes de notre entente avec lui; la relation de Brookfield avec des entreprises autonomes; les variations du cours des parts de BEP et des actions échangeables de BEPC; le rachat des actions échangeables de BEPC; les écarts entre le cours des actions échangeables de BEPC et celui des parts de BEP; la radiation des actions échangeables de BEPC; le fait, pour les ventes et émissions futures de nos titres, d'avoir un effet dilutif pour les porteurs d'actions existants, compte tenu du fait que même la perception de la réalisation de ces ventes ou émissions pourrait faire chuter le cours des parts de BEP ou des actions échangeables de BEPC; les changements du montant de trésorerie que nous pouvons verser à titre de distribution aux actionnaires; l'incapacité de nos actionnaires à participer à la gestion de BEPC; les limitations applicables à la détention de nos actions en raison de restrictions imposées par la Federal Power Act *(FPA) des États-Unis ou par la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) des États-Unis; la résiliation de la convention relative aux droits; la limitation de la capacité de nos actionnaires à accéder à un forum judiciaire favorable pour les différends liés à BEPC ou à obtenir l'exécution d'une décision rendue contre nous; le risque de change pour les distributions de BEPC; notre groupe n'est pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi* Investment Company Act of 1940*; l'efficacité des contrôles internes de notre groupe à l'égard de l'information financière; le rachat, à tout moment, des actions échangeables de BEPC ou, moyennant un préavis, par le porteur des actions de catégorie B; les modifications de la législation et la pratique en matière d'impôt; ainsi que les autres facteurs décrits dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F, y compris ceux énoncés à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque ». Des risques et incertitudes liés à la transaction de simplification de notre structure organisationnelle sont plus amplement décrits dans la circulaire d'information de la direction de BEP et de BEPC datée du 26 août 2026 transmise en prévision des assemblées extraordinaires de BEP et de BEPC visant à approuver la simplification, qui est accessible en ligne dans les profils de BEP et de BEPC sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.*

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à une date ultérieure. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » figurant dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrits dans ce même formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté et aux fonds provenant des activités qui ne sont pas des mesures comptables normalisées généralement reconnues selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT ») entre autres parce que la définition de NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis, plutôt que sur les IFRS. Nous croyons que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons nos activités et, à notre avis, permettent aux investisseurs et autres lecteurs de mieux les comprendre.

Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 5, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés intermédiaires non audités, un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	30 septembre 2026	31 décembre 2025
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	**700 $**	682 $
Liquidités soumises à restrictions	14	**138**	21
Créances clients et autres actifs courants	15	**1 075**	992
Actifs liés à des instruments financiers	4	**318**	157
Montants à recevoir de parties liées	18	**2 845**	1 625
Actifs détenus en vue de la vente	3	**1 436**	466
		6 512	3 943
Actifs liés à des instruments financiers	4	**495**	435
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12	**987**	1 014
Immobilisations corporelles à la juste valeur	7	**38 557**	39 699
Goodwill	11	**869**	809
Actifs d'impôt différé		**176**	179
Autres actifs non courants		**195**	188
Total de l'actif		**47 791 $**	46 267 $
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	16	**776 $**	777 $
Passifs liés à des instruments financiers	4	**661**	405
Montants à payer à des parties liées	18	**1 909**	1 011
Emprunts sans recours	8	**1 477**	2 772
Provisions		**9**	7
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	3	**352**	220
Participations détenues par la société en commandite dans BRHC	10	**5 472**	5 245
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2	10	**5 151**	5 016
		15 807	15 453
Passifs liés à des instruments financiers	4	**1 159**	474
Emprunts sans recours	8	**14 134**	12 492
Passifs d'impôt différé		**7 475**	7 339
Provisions		**340**	349
Montants à payer à des parties liées	18	**529**	485
Autres passifs non courants		**478**	443
Capitaux propres			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	**8 555**	9 305
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	9	**337**	333
La société en commandite	10	**(1 023)**	(406)
Total des capitaux propres		**7 869**	9 232
Total du passif et des capitaux propres		**47 791 $**	46 267 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
		2026	2025	**2026**	2025
Produits	18	**1 143 $**	931 $	**3 102 $**	2 790 $
Autres produits		**49**	85	**207**	147
Coûts d'exploitation directs[1]		**(640)**	(370)	**(1 508)**	(1 091)
Coûts de service de gestion	18	**(36)**	(26)	**(127)**	(75)
Charge d'intérêts	8	**(420)**	(398)	**(1 180)**	(1 236)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12	**(17)**	(5)	**(21)**	(6)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers	4	**121**	(5)	**38**	(52)
Charge d'amortissement	7	**(296)**	(313)	**(891)**	(939)
Divers		**(152)**	(8)	**(200)**	(40)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	10	**1 282**	(54)	**(227)**	(583)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	10	**1 258**	(71)	**28**	(595)
(Charge) recouvrement d'impôt					
Exigible	6	**(21)**	(7)	**(74)**	(55)
Différé	6	**22**	16	**59**	58
		1	9	**(15)**	3
Résultat net		**2 293 $**	(225) $	**(794) $**	(1 677) $
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	**(39) $**	8 $	**(143) $**	(39) $
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	9	**(5)**	—	**(12)**	—
La société en commandite	10	**2 337**	(233)	**(639)**	(1 638)
		2 293 $	(225) $	**(794) $**	(1 677) $

[1] Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentée ci-après.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre **2026**	 2025	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre **2026**	 2025
Résultat net		**2 293 $**	(225) $	**(794) $**	(1 677) $
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net :					
Réévaluation des immobilisations corporelles	7	**48**	(203)	**141**	(494)
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies		**1**	1	**(1)**	4
(Charge) recouvrement d'impôt différé sur les éléments ci-dessus		**(14)**	48	**(52)**	43
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12	**—**	—	**—**	27
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		**35**	(154)	**88**	(420)
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net					
Écart de conversion		**266**	362	**1 138**	1 322
Perte de la période sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	4	**(218)**	(92)	**(366)**	(81)
Perte latente sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	4	**(142)**	(142)	**(415)**	(433)
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net	4	**12**	(17)	**17**	(36)
Recouvrement d'impôt différé sur les éléments ci-dessus		**20**	12	**47**	27
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat net à une date ultérieure		**(62)**	123	**421**	799
Autres éléments du résultat global		**(27)**	(31)	**509**	379
Résultat global		**2 266 $**	(256) $	**(285) $**	(1 298) $
Résultat global attribuable aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle					
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	9	**(17) $**	68 $	**330 $**	222 $
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	9	**(4)**	2	**4**	18
La société en commandite	9	**2 287**	(326)	**(619)**	(1 538)
		2 266 $	(256) $	**(285) $**	(1 298) $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)	La société en commandite	Cumul des autres éléments du résultat global: Écart de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global: Écart de réévaluation	Cumul des autres éléments du résultat global: Divers	Cumul des autres éléments du résultat global: Total	Participations ne donnant pas le contrôle: Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle: Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total des capitaux propres
Solde au 30 juin 2026	**(13 339) $**	**(1 621) $**	**11 710 $**	**(73) $**	**(3 323) $**	**341 $**	**9 728 $**	**6 746 $**
Résultat net	**2 337**	**—**	**—**	**—**	**2 337**	**(5)**	**(39)**	**2 293**
Autres éléments du résultat global	**—**	**(14)**	**17**	**(53)**	**(50)**	**1**	**22**	**(27)**
Apports en capital (note 9)	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**44**	**44**
Cession (note 2)	**187**	**—**	**(187)**	**—**	**—**	**—**	**(703)**	**(703)**
Distributions et remboursement de capital	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(486)**	**(486)**
Divers	**(20)**	**1**	**34**	**(2)**	**13**	**—**	**(11)**	**2**
Variation au cours de la période	**2 504**	**(13)**	**(136)**	**(55)**	**2 300**	**(4)**	**(1 173)**	**1 123**
Solde au 30 septembre 2026	**(10 835) $**	**(1 634) $**	**11 574 $**	**(128) $**	**(1 023) $**	**337 $**	**8 555 $**	**7 869 $**
Solde au 30 juin 2025	(9 253) $	(1 477) $	10 815 $	31 $	116 $	270 $	10 368 $	10 754 $
Résultat net	(233)	—	—	—	(233)	—	8	(225)
Autres éléments du résultat global	—	6	(64)	(35)	(93)	2	60	(31)
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	93	93
Cession	12	—	(12)	—	—	—	(3)	(3)
Distributions et remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	(38)	(38)
Divers	(1)	(1)	1	(1)	(2)	(2)	(11)	(15)
Variation au cours de la période	(222)	5	(75)	(36)	(328)	—	109	(219)
Solde au 30 septembre 2025	(9 475) $	(1 472) $	10 740 $	(5) $	(212) $	270 $	10 477 $	10 535 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

NON AUDITÉ PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE (EN MILLIONS)		Cumul des autres éléments du résultat global				Participations ne donnant pas le contrôle		
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total	Participation ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2025	**(10 619) $**	**(1 715) $**	**11 953 $**	**(25) $**	**(406) $**	**333 $**	**9 305 $**	**9 232 $**
Résultat net	**(639)**	**—**	**—**	**—**	**(639)**	**(12)**	**(143)**	**(794)**
Autres éléments du résultat global	**—**	**82**	**36**	**(98)**	**20**	**16**	**473**	**509**
Apports en capital (note 9)	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**435**	**435**
Cession (note 2)	**269**	**—**	**(269)**	**—**	**—**	**—**	**(703)**	**(703)**
Transfert de propriété	**(39)**	**—**	**(192)**	**—**	**(231)**	**—**	**231**	**—**
Distributions et remboursement de capital	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(1 011)**	**(1 011)**
Divers	**193**	**(1)**	**46**	**(5)**	**233**	**—**	**(32)**	**201**
Variation au cours de la période	**(216)**	**81**	**(379)**	**(103)**	**(617)**	**4**	**(750)**	**(1 363)**
Solde au 30 septembre 2026	**(10 835) $**	**(1 634) $**	**11 574 $**	**(128) $**	**(1 023) $**	**337 $**	**8 555 $**	**7 869 $**
Solde au 31 décembre 2024	(7 825) $	(1 653) $	10 790 $	29 $	1 341 $	259 $	10 508 $	12 108 $
Résultat net	(1 638)	—	—	—	(1 638)	—	(39)	(1 677)
Autres éléments du résultat global	—	184	(48)	(36)	100	18	261	379
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	250	250
Cessions	12	—	(12)	—	—	—	(3)	(3)
Distributions et remboursement de capital	—	—	—	—	—	(5)	(490)	(495)
Divers	(24)	(3)	10	2	(15)	(2)	(10)	(27)
Variation au cours de la période	(1 650)	181	(50)	(34)	(1 553)	11	(31)	(1 573)
Solde au 30 septembre 2025	(9 475) $	(1 472) $	10 740 $	(5) $	(212) $	270 $	10 477 $	10 535 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

NON AUDITÉ (EN MILLIONS)	Note	Trimestres clos les 30 septembre **2026**	Trimestres clos les 30 septembre 2025	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre **2026**	Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2025
Activités d'exploitation					
Résultat net		**2 293 $**	(225) $	**(794) $**	(1 677) $
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :					
Charge d'amortissement	7	**296**	313	**891**	939
(Profit latent) perte latente sur les instruments financiers	4	**(122)**	—	**(39)**	9
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12	**17**	5	**21**	6
Recouvrement d'impôt différé	6	**(22)**	(16)	**(59)**	(58)
Autres éléments sans effet de trésorerie		**198**	(5)	**231**	52
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC	10	**(1 282)**	54	**227**	583
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	10	**(1 258)**	71	**(28)**	595
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12	**15**	2	**18**	3
		135	199	**468**	452
Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées		**(18)**	37	**30**	67
Variation nette des soldes du fonds de roulement		**136**	23	**58**	(11)
		253	259	**556**	508
Activités de financement					
Produit tiré des emprunts sans recours	8	**494**	1 038	**2 632**	2 401
Remboursement des emprunts sans recours	8	**(372)**	(251)	**(1 940)**	(1 586)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	9	**50**	68	**661**	225
Émission d'actions échangeables	10	**—**	—	**237**	—
Distributions versées et remboursement de capital :					
Aux participations ne donnant pas le contrôle	9	**(603)**	(38)	**(1 011)**	(490)
À la société en commandite	10	**—**	—	**—**	(5)
Emprunts auprès de parties liées, montant net	18	**345**	(708)	**(316)**	(511)
		(86)	109	**263**	34
Activités d'investissement					
Investissement dans les immobilisations corporelles	7	**(525)**	(240)	**(997)**	(790)
Investissement dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12	**(17)**	(83)	**(77)**	(124)
Produit tiré de la cession d'actifs, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés		**438**	44	**496**	44
Produit tiré des actifs financiers	4	**—**	—	**—**	314
Liquidités soumises à restrictions et autres		**(139)**	(65)	**(222)**	(76)
		(243)	(344)	**(800)**	(632)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
(Diminution) augmentation		**(76)**	24	**19**	(90)
(Perte) profit de change sur la trésorerie		**(12)**	4	**(1)**	50
Variation nette de la trésorerie classée comme actifs détenus en vue de la vente		**32**	(25)	**—**	(25)
Solde au début de la période		**756**	556	**682**	624
Solde à la fin de la période		**700 $**	559 $	**700 $**	559 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :					
Intérêts payés		**390 $**	355 $	**1 100 $**	1 086 $
Intérêts reçus		**24**	14	**78**	58
Impôts sur le résultat payés		**38**	22	**107**	65

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe. BEPC a été constituée en société en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 3 octobre 2024 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP »), ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC (« Énergie Brookfield »), ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC (la « société en commandite »).

La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et Brookfield Renewable Corporation, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions (auparavant Brookfield Reinsurance) et leurs parties liées. L'expression « fonds Brookfield » désigne un fonds privé géré par Brookfield Asset Management et ses filiales. L'expression « consortium géré par BAM » désigne un véhicule de placement sous la gestion de Brookfield Asset Management et de ses filiales.

Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ».

Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au Brookfield Place, 225 Liberty Street, 8th Floor, New York, NY, États-Unis.

Notes des états financiers consolidés Page

1.	Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables	48
2.	Cession d'actifs	49
3.	Actifs détenus en vue de la vente	50
4.	Gestion des risques et instruments financiers	51
5.	Informations sectorielles	55
6.	Impôts sur le résultat	62
7.	Immobilisations corporelles	63
8.	Emprunts	64
9.	Participations ne donnant pas le contrôle	65
10.	Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC	67
11.	Goodwill	69
12.	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	69
13.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	69
14.	Liquidités soumises à restrictions	69
15.	Créances clients et autres actifs courants	70
16.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	70
17.	Engagements, éventualités et garanties	70
18.	Transactions entre parties liées	72
19.	Événements postérieurs à la date de clôture	75

1. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Certaines informations et notes complémentaires normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« Normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ont été omises ou résumées. Les présents états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés audités de la société au 31 décembre 2025. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon les méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2025, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur à compter du 1er janvier 2026, décrites à la note 1 d), « Normes comptables récemment adoptées ».

Les résultats figurant dans les présents états financiers consolidés intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats prévus pour un exercice complet. Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires a été autorisée le 4 novembre 2026 par le conseil d'administration de la société.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « $ », « $ CA », « € », « £ » « R$ » et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, à la livre sterling, au réal et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires comprennent les comptes de la société et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales de la société sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états consolidés intermédiaires de la situation financière.

d) Normes comptables récemment adoptées

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), et d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

e) Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

IFRS 20, *Actifs réglementaires et passifs réglementaires* (« IFRS 20 »)

En mai 2026, l'IASB a publié IFRS 20, *Actifs réglementaires et passifs réglementaires*. IFRS 20 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2029, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme énonce les exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs réglementaires, des passifs réglementaires, des produits réglementaires et des charges réglementaires et d'information à fournir à leur égard, ce qui permettra aux utilisateurs des états financiers de comprendre la contrepartie totale autorisée pour les biens et services réglementaires fournis au cours de chaque période de présentation de l'information ainsi que les droits et obligations connexes. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur la présentation et les informations à fournir.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur la société.

2. CESSION D'ACTIFS

Portefeuille hydroélectrique aux États-Unis

Dans le cadre d'une série de transactions qui ont eu lieu le 9 janvier 2026, le 29 juin 2026 et le 27 août 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente de sa participation restante de 75 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 448 MW, pour un produit d'environ 841 millions $ (montant net de 402 millions $ pour la société), composé d'une contrepartie différée de 85 millions $ (montant net de 35 millions $ pour la société). La société, avec ses partenaires institutionnels, a réalisé certaines initiatives commerciales, conformément à ses conventions de vente, ce qui a entraîné un paiement lié à la clause d'indexation additionnel de 72 millions $ (montant net de 36 millions $ pour la société) comptabilisé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat. Par suite de cette cession, la société a décomptabilisé des états consolidés de la situation financière un actif total de 1,8 milliard $ ainsi qu'un passif total de 0,8 milliard $. L'écart de réévaluation cumulé après impôts de 1,1 milliard $ (montant net de 106 millions $ pour la société), qui était auparavant classé dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassé directement dans les capitaux propres et a été présenté au poste Cession des états consolidés des variations des capitaux propres.

Portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis

Le 29 mai 2026 et le 22 juillet 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 132 MW, pour un produit d'environ 93 millions $ (montant net de 59 millions $ pour la société), déduction faite des coûts de transaction. Par suite de cette cession, la société a décomptabilisé des états consolidés de la situation financière un actif total de 321 millions $ ainsi qu'un passif total de 218 millions $.

Portefeuille d'énergies renouvelables en Colombie

Le 17 septembre 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation en Colombie d'une puissance de 39 MW, pour un produit d'environ 612 milliards COP (156 millions $) (montant net de 205 milliards COP (52 millions $) pour la société). Par suite de cette cession, la société a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 249 millions $ et un passif total de 71 millions $. L'écart de réévaluation cumulé après impôts de 99 millions $ (montant net de 33 millions $ pour la société), qui était auparavant classé dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassé directement dans les capitaux propres et a été présenté au poste Cession des états consolidés des variations des capitaux propres.

3. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 30 septembre 2026, les actifs détenus en vue de la vente se composaient des éléments suivants :

Portefeuilles d'énergies renouvelables en Colombie

Au cours du deuxième trimestre de 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille en exploitation en Colombie composé d'actifs hydroélectriques d'une puissance de 118 MW et d'actifs solaires d'une puissance de 100 MW, pour un produit d'environ 1 610 milliards COP (426 millions $) (montant net de 541 milliards COP (143 millions $) pour la société). Au 30 septembre 2026, ce portefeuille affichait un écart de réévaluation cumulé après impôts de 180 millions $ (montant net de 60 millions $ pour la société) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession. Après la clôture du trimestre, la société a conclu la vente du portefeuille. Se reporter à la note 19, « Événements postérieurs à la date de clôture », pour de plus amples renseignements.

Au cours du troisième trimestre de 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille en Colombie composé d'actifs hydroélectriques en exploitation d'une puissance de 110 MW et d'actifs solaires en exploitation d'une puissance de 134 MW, pour un produit d'environ 2 035 milliards COP (551 millions $) (montant net de 684 milliards COP (185 millions $) pour la société). Au 30 septembre 2026, ce portefeuille affichait un écart de réévaluation cumulé après impôts de 211 millions $ (montant net de 71 millions $ pour la société) qui sera reclassé dans les capitaux propres au moment de la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux actifs et passifs classés comme étant détenus en vue de la vente :

(EN MILLIONS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**— $**	6 $
Créances clients et autres actifs courants	**2**	9
Actifs liés à des instruments financiers	**—**	10
Immobilisations corporelles à la juste valeur	**1 408**	441
Goodwill	**26**	—
Actifs d'impôt différé	**—**	—
Actifs détenus en vue de la vente	**1 436 $**	466 $
Passif		
Passifs courants	**— $**	4
Emprunts sans recours	**—**	133
Passifs liés à des instruments financiers	**—**	65
Passifs d'impôt différé	**343**	—
Provisions	**2**	8
Autres passifs non courants	**7**	10
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	**352 $**	220 $

4. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

Il n'y a eu aucune autre modification importante au chapitre des risques auxquels la société est exposée par rapport à ceux énoncés dans les états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2025.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs de la société, y compris les contrats d'énergie dérivés, les conventions d'achat d'électricité comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les financements donnant droit à des avantages fiscaux évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux :

	30 septembre 2026				31 décembre 2025
(EN MILLIONS)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total[1]**	Total[1]
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**700 $**	**— $**	**— $**	**700 $**	682 $
Liquidités soumises à restrictions[2]	**206**	**—**	**—**	**206**	81
Actifs liés à des instruments financiers[2]					
CAÉ selon IFRS 9	**—**	**—**	**15**	**15**	78
Contrats d'énergie dérivés	**—**	**54**	**—**	**54**	104
Swaps de taux d'intérêt	**—**	**223**	**—**	**223**	85
Swaps de change	**—**	**—**	**—**	**—**	5
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	**—**	**—**	**162**	**162**	—
Immobilisations corporelles	**—**	**—**	**38 557**	**38 557**	39 699
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers[2]					
CAÉ selon IFRS 9	**—**	**(17)**	**(841)**	**(858)**	(253)
Contrats d'énergie dérivés	**—**	**(89)**	**—**	**(89)**	(154)
Swaps de taux d'intérêt	**—**	**(8)**	**—**	**(8)**	(59)
Swaps de change	**—**	**(596)**	**—**	**(596)**	(201)
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	**—**	**—**	**(269)**	**(269)**	(212)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Participations détenues par la société en commandite dans BRHC[3]	**(5 472)**	**—**	**—**	**(5 472)**	(5 245)
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2[3]	**(5 151)**	**—**	**—**	**(5 151)**	(5 016)
Emprunt sans recours[2]	**(1 635)**	**(13 926)**	**—**	**(15 561)**	(15 362)
Total	**(11 352) $**	**(14 359) $**	**37 624 $**	**11 913 $**	14 232 $

1) Ne tiennent pas compte de placements dans des titres de créance d'un montant de 359 millions $ (320 millions $ en 2025) évalués au coût amorti.
2) Comprennent le montant courant et les montants non courants.
3) Les actions de catégorie B de BEPC sont également classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Comme il est mentionné à la note 10, « Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC », les actions de catégorie B de BEPC satisfont à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers de la société aux :

	30 septembre 2026			31 décembre 2025
(EN MILLIONS)	**Actif**	**Passif**	**Actif (passif) net**	Actif (passif) net
CAÉ selon IFRS 9	**15 $**	**858 $**	**(843) $**	(175) $
Contrats dérivés d'énergie	**54**	**89**	**(35)**	(50)
Swaps de taux d'intérêt	**223**	**8**	**215**	26
Swaps de change	**—**	**596**	**(596)**	(196)
Placements dans des titres de créance	**359**	**—**	**359**	320
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	**162**	**269**	**(107)**	(212)
Total	**813**	**1 820**	**(1 007)**	(287)
Moins : tranche courante	**318**	**661**	**(343)**	(248)
Tranche non courante	**495 $**	**1 159 $**	**(664) $**	(39) $

a) Financements donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets d'énergie solaire destinée aux réseaux publics, de production décentralisée et d'énergie éolienne. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés intermédiaires de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les financements donnant droit à des avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

b) Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés intermédiaires de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

c) Couvertures de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés intermédiaires.

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

e) Placements dans des titres de créance

Les placements de la société dans des titres de créance sont comptabilisés au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	**2026**	2025	**2026**	2025
CAÉ selon IFRS 9	**(49) $**	(7) $	**(128) $**	(28) $
Contrats d'énergie dérivés	**(17)**	9	**(17)**	27
Swaps de taux d'intérêt	**10**	4	**21**	2
Swaps de change	**(25)**	(1)	**(52)**	(25)
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	**187**	17	**189**	38
Profit (perte) de change	**15**	(27)	**25**	(66)
	121 $	(5) $	**38 $**	(52) $

Le tableau suivant présente les profits (pertes) inclus au poste Autres éléments du résultat global dans les états consolidés du résultat global intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	**2026**	2025	**2026**	2025
CAÉ selon IFRS 9	**(378) $**	(110) $	**(498) $**	(67) $
Contrats d'énergie dérivés	**(4)**	2	**(32)**	(3)
Swaps de taux d'intérêt	**164**	17	**164**	(9)
Swaps de change	**—**	(1)	**—**	(2)
	(218)	(92)	**(366)**	(81)
Swaps de change – investissement net	**(142)**	(142)	**(415)**	(433)
	(360) $	(234) $	**(781) $**	(514) $

Le tableau suivant présente les ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net dans les états consolidés du résultat global intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	**2026**	2025	**2026**	2025
Contrats d'énergie dérivés	**8 $**	(3) $	**28 $**	2 $
CAÉ selon IFRS 9	**7**	(3)	**9**	(14)
Swaps de taux d'intérêt	**(3)**	(11)	**(20)**	(24)
	12 $	(17) $	**17 $**	(36) $

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats des activités, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie avec d'autres secteurs d'Énergie Brookfield.

Les activités de la société sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité (hydroélectricité, stockage par pompage et autres solutions durables), 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire (énergie solaire destinée aux réseaux publics et production décentralisée) et 4) siège social. Cette répartition sectorielle correspond le mieux à la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de la société.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la société a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 700 MW, qui représentait presque tous les actifs du secteur énergie décentralisée et solutions durables. Par conséquent, le secteur énergie décentralisée et solutions durables n'est plus présenté à titre de secteur à présenter distinct pour la période considérée. L'information comparative pour la période correspondante de l'exercice précédent de nos activités de production décentralisée a été reclassée pour refléter ce changement, les résultats auparavant présentés dans le secteur énergie décentralisée et solutions durables étant désormais inclus dans le secteur énergie solaire afin de rendre leur présentation conforme à celle de la période considérée. Les actifs restants du secteur énergie décentralisée et solutions durables, qui comptent nos activités de stockage par pompage ainsi que d'autres solutions durables, sont présentés dans le segment hydroélectricité pour la période considérée et les périodes précédentes.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis ci-après. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de la société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment et puisque 3) les autres produits comprennent les éléments qui sont considérés comme faisant partie de la mesure du capital investi de la société, y compris, mais sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans nos comptes consolidés de résultat.

La société se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, notamment de la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement. La société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que la société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

La société présente ses résultats répartis en fonction de ces secteurs et les informations sectorielles des périodes antérieures sont présentées de façon cohérente.

La société analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités de celle utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat intermédiaires poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2026 :

	Attribuable à la société en commandite							
(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et autres[4]	Selon les IFRS
Produits	441 $	29 $	78 $	— $	548 $	(17) $	612 $	1 143 $
Autres produits[3]	178	4	45	—	227	(1)	(177)	49
Coûts d'exploitation directs	(296)	(17)	(15)	(3)	(331)	9	(318)	(640)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	9	—	9
	323	16	108	(3)	444	—	117	
Coûts de service de gestion	—	—	—	(36)	(36)	—	—	(36)
Charge d'intérêts[1]	(116)	(12)	(18)	—	(146)	22	(224)	(348)
Charge d'impôt exigible	(7)	—	(4)	—	(11)	—	(10)	(21)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	(22)	—	(22)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle[2]	—	—	—	—	—	—	117	117
Fonds provenant des activités	200	4	86	(39)	251	—	—	
Charge d'amortissement								(296)
Profit de change et sur les instruments financiers								121
Recouvrement d'impôt différé								22
Divers								(152)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[1]								(72)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC								1 282
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2								1 258
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]								(4)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[2]								(73)
Résultat net attribuable à la société en commandite[5]								2 337 $

1) La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat de 17 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'intérêts totalisant 420 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

2) La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de résultat de 44 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

3) Les autres produits inclus dans les fonds provenant des activités totalisant 227 millions $ comprennent la quote-part de la société des éléments récurrents et des éléments générateurs de trésorerie comptabilisés dans les différentes sections des états dressés selon IFRS et sont principalement associés à la cession et à la monétisation d'actifs et entreprises aménagés ou secondaires, puis comptabilisés aux postes suivants des états dressés selon IFRS : i) Autres produits dans les comptes consolidés de résultat, ii) Profit de change et sur les instruments financiers à la valeur de marché dans les comptes consolidés de résultat, iii) les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres dans les états consolidés des variations des capitaux propres et iv) les éléments susmentionnés tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisés au poste Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », et à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

4) Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et aux autres participations liées au poste Autres produits (pertes) de 177 millions $ comprennent le retrait des éléments mentionnés à la note de bas de tableau 3 qui sont compris dans les fonds provenant des activités, mais dont le poste Autres produits du compte consolidé de résultat ne tient pas compte.

5) Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le poste Divers comprennent le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour le trimestre clos le 30 septembre 2025 :

	Attribuable à la société en commandite							
(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[4]	Selon les IFRS
Produits	282 $	29 $	106 $	— $	417 $	(66) $	580 $	931 $
Autres produits[3]	25	7	2	22	56	(8)	37	85
Coûts d'exploitation directs	(147)	(18)	(21)	—	(186)	32	(216)	(370)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	42	—	42
	160	18	87	22	287	—	401	
Coûts de service de gestion	—	—	—	(26)	(26)	—	—	(26)
Charge d'intérêts[1]	(56)	(10)	(19)	(1)	(86)	12	(198)	(272)
Charge d'impôt exigible	—	—	(4)	—	(4)	1	(4)	(7)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	(13)	—	(13)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle[2]	—	—	—	—	—	—	(199)	(199)
Fonds provenant des activités	104	8	64	(5)	171	—	—	
Charge d'amortissement								(313)
Perte de change et sur les instruments financiers								(5)
Recouvrement d'impôt différé								16
Divers								(8)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[1]								(126)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC								(54)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2								(71)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]								(34)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[2]								191
Perte nette attribuable à la société en commandite[5]								(233) $

1) La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat de 5 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'intérêts totalisant 398 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

2) La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de résultat de 8 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

3) Les autres produits inclus dans les fonds provenant des activités totalisant 56 millions $ comprennent la quote-part de la société des éléments récurrents et des éléments générateurs de trésorerie comptabilisés dans les différentes sections des états dressés selon IFRS et sont principalement associés à la cession et à la monétisation d'actifs et entreprises aménagés ou secondaires, puis comptabilisés aux postes suivants des états dressés selon IFRS : i) Autres produits dans les comptes consolidés de résultat, ii) Profit de change et sur les instruments financiers à la valeur de marché dans les comptes consolidés de résultat, iii) les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres dans les états consolidés des variations des capitaux propres et iv) les éléments susmentionnés tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisés au poste Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

4) Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et aux autres participations liées au poste Autres produits (pertes) de 37 millions $ comprennent le retrait des éléments mentionnés à la note de bas de tableau 3 qui sont compris dans les fonds provenant des activités, mais dont le poste Autres produits du compte consolidé de résultat ne tient pas compte.

5) Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le poste Divers comprennent le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 :

	Attribuable à la société en commandite							
(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[4]	Selon les IFRS
Produits	1 313 $	102 $	196 $	— $	1 611 $	(41) $	1 532 $	3 102 $
Autres produits[3]	434	13	47	—	494	(22)	(265)	207
Coûts d'exploitation directs	(720)	(54)	(44)	(5)	(823)	34	(719)	(1 508)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	29	—	29
	1 027	61	199	(5)	1 282	—	548	
Coûts de service de gestion	—	—	—	(127)	(127)	—	—	(127)
Charge d'intérêts[1]	(311)	(31)	(51)	—	(393)	41	(612)	(964)
Charge d'impôt exigible	(31)	(2)	(8)	—	(41)	—	(33)	(74)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	(41)	—	(41)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle[2]	—	—	—	—	—	—	97	97
Fonds provenant des activités	685	28	140	(132)	721	—	—	
Charge d'amortissement								(891)
Profit de change et sur les instruments financiers								38
Recouvrement d'impôt différé								59
Divers								(200)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[1]								(216)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC								(227)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2								28
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]								(9)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[2]								58
Perte nette attribuable à la société en commandite[5]								(639) $

1) La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 21 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat. La charge d'intérêts totalisant 1 180 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

2) La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de résultat de 155 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

3) Les autres produits inclus dans les fonds provenant des activités totalisant 494 millions $ comprennent la quote-part de la société des éléments récurrents et des éléments générateurs de trésorerie comptabilisés dans les différentes sections des états dressés selon IFRS et sont principalement associés à la cession et à la monétisation d'actifs et entreprises aménagés ou secondaires, puis comptabilisés aux postes suivants des états dressés selon IFRS : i) Autres produits dans les comptes consolidés de résultat, ii) Profit de change et sur les instruments financiers à la valeur de marché dans les comptes consolidés de résultat, iii) les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres dans les états consolidés des variations des capitaux propres et iv) les éléments susmentionnés tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisés au poste Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », et à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

4) Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et aux autres participations liées au poste Autres produits (pertes) de 265 millions $ comprennent le retrait des éléments mentionnés à la note de bas de tableau 3 qui sont compris dans les fonds provenant des activités, mais dont le poste Autres produits du compte consolidé de résultat ne tient pas compte.

5) Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le poste Divers comprennent le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2025 :

	Attribuable à la société en commandite							
(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[4]	Selon les IFRS
Produits	999 $	111 $	241 $	— $	1 351 $	(227) $	1 666 $	2 790 $
Autres produits[3]	34	28	8	22	92	(13)	68	147
Coûts d'exploitation directs	(460)	(56)	(56)	(3)	(575)	98	(614)	(1 091)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	142	—	142
	573	83	193	19	868	—	1 120	
Coûts de service de gestion	—	—	—	(75)	(75)	—	—	(75)
Charge d'intérêts[1]	(179)	(29)	(57)	(1)	(266)	36	(584)	(814)
Charge d'impôt exigible	(12)	(1)	(6)	—	(19)	4	(40)	(55)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]	—	—	—	—	—	(40)	—	(40)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle[2]	—	—	—	—	—	—	(496)	(496)
Fonds provenant des activités	382	53	130	(57)	508	—	—	
Charge d'amortissement								(939)
Perte de change et sur les instruments financiers								(52)
Recouvrement d'impôt différé								58
Divers								(40)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC[1]								(422)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC								(583)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2								(595)
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence[1]								(108)
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle[2]								535
Perte nette attribuable à la société en commandite[5]								(1 638) $

1) La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat de 6 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'intérêts totalisant 1 236 millions $ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

2) La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de résultat de 39 millions $ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

3) Les autres produits inclus dans les fonds provenant des activités totalisant 92 millions $ comprennent la quote-part de la société des éléments récurrents et des éléments générateurs de trésorerie comptabilisés dans les différentes sections des états dressés selon IFRS et sont principalement associés à la cession et à la monétisation d'actifs et entreprises aménagés ou secondaires, puis comptabilisés aux postes suivants des états dressés selon IFRS : i) Autres produits dans les comptes consolidés de résultat, ii) Profit de change et sur les instruments financiers à la valeur de marché dans les comptes consolidés de résultat, iii) les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres dans les états consolidés des variations des capitaux propres et iv) les éléments susmentionnés tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisés au poste Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 4, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

4) Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et aux autres participations liées au poste Autres produits (pertes) de 68 millions $ comprennent le retrait des éléments mentionnés à la note de bas de tableau 3 qui sont compris dans les fonds provenant des activités, mais dont le poste Autres produits du compte consolidé de résultat ne tient pas compte.

5) Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le poste Divers comprennent le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation et aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.

Le tableau suivant présente de l'information sectorielle relative à certains éléments des états de la situation financière de la société ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et des états consolidés de la situation financière en regroupant les éléments comprenant les placements dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

	Attribuable à la société en commandite							
(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Siège social	Total	Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS
Au 30 septembre 2026								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**266 $**	**33 $**	**73 $**	**1 $**	**373 $**	**(12) $**	**339 $**	**700 $**
Immobilisations corporelles	**16 947**	**2 083**	**1 638**	**—**	**20 668**	**(967)**	**18 856**	**38 557**
Total de l'actif	**21 126**	**2 295**	**1 948**	**422**	**25 791**	**(341)**	**22 341**	**47 791**
Total du passif	**12 462**	**1 305**	**1 830**	**10 771**	**26 368**	**(603)**	**14 157**	**39 922**
Au 31 décembre 2025								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	283 $	46 $	67 $	1 $	397 $	(23) $	308 $	682 $
Immobilisations corporelles	17 058	1 722	1 603	—	20 383	(1 001)	20 317	39 699
Total de l'actif	19 808	2 032	1 876	212	23 928	(332)	22 671	46 267
Total du passif	11 091	1 262	1 626	10 332	24 311	(332)	13 056	37 035

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	**2026**	2025	**2026**	2025
Hydroélectricité	**852 $**	592 $	**2 286 $**	1 865 $
Énergie éolienne	**97**	91	**314**	325
Énergie solaire	**194**	248	**502**	600
Total	**1 143 $**	931 $	**3 102 $**	2 790 $

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles consolidées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence consolidées par région géographique :

(EN MILLIONS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Amérique du Nord	**18 503 $**	19 795 $
Colombie	**15 568**	15 375
Brésil	**3 911**	3 818
Europe	**1 562**	1 725
	39 544 $	40 713 $

6. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 0,0 % et (1,9) % (3,8 % et 0,2 % en 2025). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement de la réévaluation non déductible des actions échangeables et des dividendes présentés à titre de charges d'intérêt, des écarts entre les taux, de la variation des actifs d'impôt non comptabilisés et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Hydro-électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers[1]	Total[2, 3]
Immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2025	29 208 $	4 175 $	4 450 $	6 $	37 839 $
Ajouts	**48**	**116**	**202**	**6**	**372**
Transferts des immobilisations en cours	**22**	**16**	**269**	**—**	**307**
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente	**(1 033)**	**—**	**(375)**	**—**	**(1 408)**
Cessions	**(1 926)**	**—**	**—**	**—**	**(1 926)**
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur	**171**	**—**	**(16)**	**(5)**	**150**
Écart de conversion	**1 916**	**65**	**92**	**2**	**2 075**
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :					
Variation de la juste valeur	**—**	**(10)**	**(10)**	**—**	**(20)**
Charge d'amortissement	**(415)**	**(259)**	**(216)**	**(1)**	**(891)**
Au 30 septembre 2026	**27 991 $**	**4 103 $**	**4 396 $**	**8 $**	**36 498 $**
Immobilisations en cours					
Au 31 décembre 2025	280 $	542 $	868 $	170 $	1 860 $
Ajouts	**82**	**1**	**350**	**217**	**650**
Transferts dans les immobilisations corporelles	**(22)**	**(16)**	**(269)**	**—**	**(307)**
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :					
Variation de la juste valeur	**—**	**—**	**(9)**	**—**	**(9)**
Écart de conversion	**5**	**1**	**(19)**	**—**	**(13)**
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :					
Variation de la juste valeur[4]	**—**	**—**	**(122)**	**—**	**(122)**
Au 30 septembre 2026	**345 $**	**528 $**	**799 $**	**387 $**	**2 059 $**
Total des immobilisations corporelles à la juste valeur					
Au 31 décembre 2025[2, 3]	29 488 $	4 717 $	5 318 $	176 $	39 699 $
Au 30 septembre 2026[2, 3]	**28 336 $**	**4 631 $**	**5 195 $**	**395 $**	**38 557 $**

1) Comprend le stockage par batteries.

2) Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 54 millions $ (29 millions $ en 2025) du secteur hydroélectricité, de 100 millions $ (104 millions $ en 2025) du secteur énergie éolienne, de 138 millions $ (118 millions $ en 2025) du secteur énergie solaire et de néant (8 millions $ en 2025) du secteur divers.

3) Comprend des terrains non assujettis à la réévaluation de 145 millions $ (204 millions $ en 2025) du secteur hydroélectricité, de 12 millions $ (12 millions $ en 2025) du secteur énergie éolienne et de 39 millions $ (40 millions $ en 2025) du secteur énergie solaire.

4) Comprend les variations de la juste valeur liées principalement à la comptabilisation de crédits d'impôt à l'investissement de 122 millions $ dans des projets en développement récemment acquis au poste Divers dans les comptes consolidés de résultat pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026.

Au cours de la période, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu les acquisitions des participations suivantes. Elles sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3 :

Région	Technologie	Puissance	Montant comptabilisé en immobilisations corporelles	Participation financière de Brookfield Renewable Corporation
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	210 MW	61 millions $	20 %

8. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts à long terme sur des actifs précis, sans recours, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), le taux Sterling Overnight Index Average (le taux « SONIA »), le taux interbancaire offert en euros (le taux « EURIBOR ») et le taux canadien des opérations de pension à un jour (le taux « CORRA »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou le taux du certificat de dépôt interbancaire (« CDI »), majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés sur l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et sur l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majorés d'une marge.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours :

	30 septembre 2026				31 décembre 2025			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	**Taux d'intérêt (%)**	**Durée (en années)[2]**	**Valeur comptable**	**Juste valeur estimée**	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts sans recours[1]								
Hydroélectricité	**8,3**	**8**	**9 321 $**	**9 383 $**	7,5	5	9 310 $	9 368 $
Énergie éolienne	**5,0**	**6**	**2 353**	**2 278**	5,8	7	2 114	2 103
Énergie solaire	**5,0**	**9**	**4 016**	**3 900**	5,9	9	3 926	3 891
Total	**7,0**	**8**	**15 690 $**	**15 561 $**	6,9	6	15 350 $	15 362 $
Ajouter : primes et escomptes non amortis[2]			**5**				9	
Déduire : coûts de financement non amortis[2]			**(84)**				(95)	
Moins : tranche courante			**(1 477)**				(2 772)	
			14 134 $				12 492 $	

1) Comprennent un montant de néant (1 million $ en 2025) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

2) Les primes, escomptes et coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts de la société au 30 septembre 2026 :

			Sans effet de trésorerie			
(EN MILLIONS)	Au 31 décembre 2025	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net	Cession	Transfert dans les passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	Divers[1]	Au 30 septembre 2026
Emprunts sans recours	15 264 $	**618 $**	**(752)**	**—**	**481 $**	**15 611 $**

1) Comprend le change et l'amortissement des primes, des escomptes et des coûts de financement non amortis.

9. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de la société se répartissaient comme suit :

(EN MILLIONS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Participations ne donnant pas le contrôle		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	**8 555 $**	9 305 $
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	**337**	333
	8 892 $	9 638 $

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Au 31 décembre 2025	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Apports en capital	Distributions et remboursement de capital	Cession	Transfert de propriété	Divers	Au 30 septembre 2026
Brookfield Americas Infrastructure Fund	**78 %**	39 $	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**(14) $**	**25 $**
Brookfield Infrastructure Fund II	**58 % - 60 %**	1 171	**(23)**	**(29)**	**—**	**(655)**	**—**	**—**	**(14)**	**450**
Brookfield Infrastructure Fund III	**35 % - 71 %**	745	**(43)**	**(85)**	**—**	**(2)**	**—**	**—**	**(3)**	**612**
Brookfield Infrastructure Fund IV	**75 %**	871	**(44)**	**58**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**885**
Brookfield Infrastructure Income Fund	**6,8 % - 7,0 %**	812	**(6)**	**69**	**—**	**(24)**	**(233)**	**—**	**(2)**	**616**
Partenaires institutionnels d'Isagen	**54 %**	4 268	**5**	**578**	**—**	**(192)**	**—**	**—**	**(1)**	**4 658**
Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	**0,3 %**	24	**—**	**3**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**27**
The Catalyst Group	**25 %**	196	**10**	**—**	**—**	**(3)**	**—**	**—**	**—**	**203**
TerraForm Power	**19 %**	113	**(23)**	**9**	**—**	**—**	**—**	**—**	**(1)**	**98**
Divers	**1,3 % - 80 %**	1 066	**(19)**	**(130)**	**435**	**(135)**	**(470)**	**231**	**3**	**981**
Total		9 305 $	**(143) $**	**473 $**	**435 $**	**(1 011) $**	**(703) $**	**231 $**	**(32) $**	**8 555 $**

10. ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BEPC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BRHC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE CATÉGORIE A.2, ACTIONS DE CATÉGORIE B DE BRHC ET ACTIONS DE CATÉGORIE C DE BRHC

Les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BRHC, les actions de catégorie C de BRHC et les actions échangeables sans droit de vote de catégorie A.2 de BRHC (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat. Les actions de catégorie B de BEPC, qui sont de rang inférieur à toutes les autres actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Au 30 septembre 2026, 43 661 actions de catégorie B de BEPC étaient émises et en circulation (43 661 actions au 31 décembre 2025).

Les actions échangeables de BEPC confèrent au porteur le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange soit d'une part de BEP, à raison de une pour une, soit de leur équivalent en trésorerie, au gré de BEPC.

Les actions de catégorie B de BRHC et les actions de catégorie C de BRHC confèrent à Brookfield, à son gré, le droit de racheter ces actions en échange soit d'une part de BEP, à raison de une pour une, soit de leur équivalent en trésorerie, au gré de BEPC.

Les actions échangeables de catégorie A.2 confèrent à Brookfield le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange d'actions échangeables de BEPC (assujetties à un pourcentage maximum de participation limitant l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de sorte que les échanges effectués par Brookfield ne puissent avoir pour résultat que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de l'ensemble des actions émises et en circulation de BEPC) ou de parts de BEP, à raison de une pour une. Toutefois, BEPC peut, à son gré, satisfaire à une telle demande de rachat à son équivalent en trésorerie.

Au 30 septembre 2026, les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BRHC et les actions de catégorie C de BRHC ont été réévaluées à 28,14 $ l'action en fonction du cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les actions échangeables de catégorie A.2 jusqu'au pourcentage maximum de participation ont été réévaluées à 28,22 $ l'action et les actions restantes ont été réévaluées à 28,14 $ l'action en fonction du cours de clôture respectivement d'une action de BEPC et d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les profits ou les pertes de réévaluation associés à ces actions sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

Au 30 septembre 2026, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 24 % de la société. Les détenteurs de Brookfield détiennent, directement et indirectement, 10 094 152 actions échangeables de BEPC et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée, et les actions échangeables de BEPC restantes sont détenues par des investisseurs publics.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, la société a échangé respectivement 2 605 045 et 2 605 411 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de société en commandite de BEP, ce qui a donné lieu à une diminution de respectivement 74 millions $ et 74 millions $ du passif financier au titre des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 (respectivement 497 et 36 058 actions échangeables de BEPC donnant lieu à une diminution de moins de 1 million $ en 2025). Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, la société a déclaré des dividendes totalisant respectivement 72 millions $ et 216 millions $ (respectivement 67 millions $ et 202 millions $ en 2025) sur les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 en circulation, et respectivement néant et néant (respectivement 59 millions $ et 220 millions $ en 2025) sur les actions de catégorie C de BRHC en circulation. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC sont présentés comme des charges d'intérêts dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires.

Au cours du premier trimestre de 2026, la société a établi un programme de placement d'actions au cours du marché grâce auquel elle peut, à son gré, offrir et vendre des actions échangeables de BEPC d'un montant maximal de 400 millions $ à même son capital. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, respectivement néant et 5 994 833 actions échangeables de BEPC ont été émises, pour un produit brut d'environ respectivement néant et 237 millions $.

En décembre 2025, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 7 244 255 actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2026, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026.

Le tableau suivant présente l'historique des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2, des actions de catégorie B de BRHC et des actions de catégorie C de BRHC en circulation ainsi que le passif et les profits et pertes de réévaluation qui leur sont associés.

	Actions échangeables en circulation de BEPC (parts)	Actions échangeables de catégorie A.2 en circulation (parts)	Actions de catégorie B de BRHC en circulation (parts)	Actions de catégorie C de BRHC en circulation (parts)	Actions classées à titre de passif financier (en millions $)
Solde au 31 décembre 2025	144 885 110	34 719 683	110	194 460 874	10 261 $
Émissions d'actions	**5 994 833**	**—**	**—**	**—**	**237**
Échanges d'actions	**(2 605 411)**	**—**	**—**	**—**	**(74)**
Réévaluation du passif	**—**	**—**	**—**	**—**	**199**
Solde au 30 septembre 2026	**148 274 532**	**34 719 683**	**110**	**194 460 874**	**10 623 $**

11. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement du goodwill pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2025	809 $
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente	**(26)**
Écart de conversion et autres	**86**
Solde au 30 septembre 2026	**869 $**

12. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2025	1 014 $
Participations	**77**
Quote-part de la perte	**(21)**
Dividende reçus	**(18)**
Écart de conversion et autres[1]	**(65)**
Solde au 30 septembre 2026	**987 $**

1) Comprend la diminution des actifs nets sous-jacents dans le cadre d'un partenariat stratégique formé avec un exploitant et promoteur de centrales d'énergie renouvelable en Amérique du Sud. Se reporter à la note 18, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2026	31 décembre 2025
Trésorerie	**456 $**	376 $
Dépôts à court terme	**222**	261
Trésorerie soumise à restrictions	**22**	45
	700 $	682 $

14. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	30 septembre 2026	31 décembre 2025
Obligations liées au crédit	**160 $**	51 $
Activités	**46**	29
Projets en développement	**—**	1
Total	**206**	81
Moins : tranche non courante	**(68)**	(60)
Tranche courante	**138 $**	21 $

15. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Créances clients	**577 $**	532 $
Dépôts affectés en garantie[1]	**101**	150
Impôts à recevoir	**75**	68
Charges payées d'avance et créances diverses	**56**	56
Dépôts à court terme et avances	**54**	60
Stocks	**32**	32
Autres créances à court terme	**180**	94
	1 075 $	992 $

1) Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés que la société conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non régie par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques de la société.

La société reçoit essentiellement des paiements mensuels provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturés et n'avait pas de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances découlant de contrats conclus avec les clients sont comptabilisées dans les créances clients.

16. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs de la société étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Dettes fournisseurs	**349 $**	338 $
Créditeurs liés aux activités d'exploitation	**177**	188
Intérêts à payer sur des emprunts sans recours	**131**	113
Tranche à court terme des obligations locatives	**28**	29
Distributions à payer sur actions échangeables de BEPC[1]	**18**	17
Impôts à payer	**16**	23
Divers	**57**	69
	776 $	**777 $**

1) Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs d'actions externes. Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

17. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de ses activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, la société prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 30 septembre 2026, la société avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours de 2 629 millions $ (863 millions $ en 2025). De ce montant, une tranche de 519 millions $ est exigible en 2026, une tranche de 1 218 millions $, en 2027, une tranche de 864 millions $, de 2028 à 2030, et la tranche restante de 28 millions $, par la suite.

Le tableau suivant présente la liste des actifs et des portefeuilles d'actifs qu'Énergie Brookfield, avec des partenaires institutionnels, a convenu d'acquérir sous réserve des conditions de clôture habituelles, au 30 septembre 2026 :

Région	Technologie	Puissance	Contrepartie	Participation financière d'Énergie Brookfield	Clôture prévue
Colombie	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Exploitation de 358 MW	606 milliards COP (189 millions $)	34 %	T4 2026

Une partie intégrante de la stratégie de la société consiste à participer, avec des partenaires institutionnels, à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui visent des acquisitions correspondant au profil de la société. Dans le cours normal de ses activités, la société s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, la société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), la société ou des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Éventualités

La société et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la société ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

La société, avec des partenaires institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement dans la mesure où elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Infrastructure Fund V, Brookfield Global Transition Fund, Brookfield Global Transition Fund II et The Catalytic Transition Fund. Les filiales de la société ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 30 septembre 2026 totalisaient 1 352 millions $ (1 672 millions $ au 31 décembre 2025).

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société intervient dans des conventions qui prévoient l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers et dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, d'activités de commercialisation d'électricité comme les conventions d'achat et de vente, de swaps, de vente et d'achat d'actifs et de services, et de transfert de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées sont principalement effectuées avec la société en commandite et les parties liées.

La société a conclu deux conventions de dépôt auprès d'au moins une des filiales de la société en commandite, l'une à titre de déposant ou de prêteur, l'autre à titre de dépositaire ou d'emprunteur. Chaque convention de dépôt permet d'envisager d'autres ententes de dépôt potentielles, en vertu desquelles les parties concernées conviendraient mutuellement de déposer à vue des fonds conformément aux modalités définies, de temps à autre et à un taux d'intérêt déterminé. De plus, la société, à titre d'emprunteur, a conclu une convention de crédit auprès d'une filiale de la société en commandite, à titre de prêteur, en vertu de laquelle cette dernière a établi une facilité de crédit renouvelable d'un montant en capital global de 150 millions $ en faveur de la société. La convention de crédit est assortie d'une durée de dix ans, sous réserve de prolongations automatiques d'un an qui pourront être apportées chaque année, à moins que le prêteur ne résilie la convention.

Facilités de crédit et fonds en dépôt

Brookfield Corporation a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions $, qui vient à échéance en décembre 2030, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate, majoré d'une marge de 1,80 %. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield Corporation.

Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucuns fonds n'avaient été placés en dépôt auprès de la société au 30 septembre 2026 (néant au 31 décembre 2025). La charge d'intérêts sur la facilité de crédit renouvelable et le dépôt de Brookfield Corporation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026 se sont établis à néant (néant en 2025).

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des accords à court terme avec des filiales consolidées permettant à ces entités de placer des fonds en dépôt pouvant atteindre 750 millions $ par dépôt auprès d'Énergie Brookfield. Les intérêts gagnés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par Énergie Brookfield dans le cadre de son programme de papier commercial ou de ses facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais la société peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 30 septembre 2026, des fonds de 13 millions $ (376 millions $ au 31 décembre 2025) avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield à un taux d'intérêt de 3,77 %. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, les produits d'intérêts gagnés sur les dépôts auprès d'Énergie Brookfield se sont chiffrés respectivement à moins de 1 million $ et 1 million $ (moins de 1 million $ en 2025).

De temps à autre, la société peut conclure des accords à court terme avec des fonds privés consolidés par Brookfield permettant à ces entités de déposer des fonds auprès de la société à hauteur de 750 millions $ par dépôt. Les intérêts engagés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par la société aux termes des facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais le fonds privé consolidé par Brookfield peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 30 septembre 2026, des fonds de néant (néant au 31 décembre 2025) avaient été déposés auprès de la société, qui portent intérêt à un taux de néant. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à payer à des parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026, la charge d'intérêt payée sur les dépôts s'est chiffrée à moins de 1 million $ (néant en 2025).

La société participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

Brookfield Wealth Solutions

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir, de pair avec des tiers indépendants, de fournir des financements à la société. En outre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent aussi participer, avec des tiers indépendants et selon les conditions et les taux du marché, à des mobilisations de capitaux entreprises par la société qui sont comptabilisées dans les emprunts sans recours dans les états consolidés de la situation financière. Au 30 septembre 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : des emprunts sans recours totalisant 213 millions $ (néant au 31 décembre 2025), des emprunts auprès de Brookfield Wealth Solutions totalisant 458 millions $ (458 millions $ au 31 décembre 2025), qui étaient classés comme des montants à payer à des parties liées. Les filiales de Brookfield Wealth Solutions peuvent, de temps à autre, décider de participer à des placements d'actions de la société.

Divers

Au cours du deuxième trimestre de 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 33 % dans un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 132 MW, pour un produit d'environ 31 millions $ (montant net de 20 millions $ pour la société) à un fonds Brookfield, à une valeur équivalente à celle convenue avec les tiers indépendants qui ont convenu d'acquérir l'autre participation de 67 % dans le portefeuille. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

Au cours du deuxième et du troisième trimestre de 2026, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente de sa participation restante de 50 % dans un portefeuille de centrales hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW, pour un produit d'environ 526 millions $ (montant net de 256 millions $ pour la société) à un consortium sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente à la valeur d'acquisition par un tiers indépendant d'une participation de 25 % dans le portefeuille au cours du premier trimestre de 2026. La société, avec ses partenaires institutionnels, a reçu un paiement lié à la clause d'indexation de 54 millions $ (montant net de 27 millions $ pour la société) d'un fonds Brookfield et d'un consortium sous la gestion de BAM, conformément aux modalités de la convention de vente qui avaient été convenues avec un tiers indépendant. Ce portefeuille constitue une partie plus vaste d'un groupe d'actifs hydroélectriques d'une puissance de 448 MW. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

De temps à autre, dans le cours normal des activités du groupe, la société peut investir dans une filiale de la société en commandite ou consentir des prêts intersociétés qui sont généralement non garantis, qui portent intérêt aux taux du marché et qui sont remboursables sur demande ou selon des modalités convenues auprès d'une filiale de la société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des attributs fiscaux, y compris les pertes d'exploitation nettes au sein du groupe. Au cours du troisième trimestre de 2026, Énergie Brookfield a comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière un prêt intersociétés de 460 millions $ auprès de la société, portant intérêt à un taux de 7,4 %, et classé comme montant à recevoir de parties liées et montant à payer à des parties liées.

Transactions auprès d'entreprises associées de Brookfield indépendantes

Au cours du premier trimestre de 2026, Isagen a transféré par novation à une entreprise associée une obligation financière liée à l'acquisition d'un actif d'énergie solaire destiné aux réseaux publics qui est comptabilisé suivant la méthode de la mise en équivalence selon IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, conformément à l'entente de placement. À la clôture de la transaction, Isagen a comptabilisé une diminution de l'actif net de l'entreprise associée d'environ 286 milliards COP (78 millions $), contrebalancé par la décomptabilisation du montant à verser équivalent par Isagen.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat intermédiaires pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre :

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
(EN MILLIONS)	**2026**	2025	**2026**	2025
Produits				
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	**8 $**	9 $	**24 $**	37 $
Autres produits				
Intérêts et autre revenu de placement	**37 $**	9 $	**101 $**	28 $
Produits de distribution	**—**	18	**—**	37
	37 $	27 $	101 **$**	65 $
Coûts d'exploitation directs				
Achats d'énergie	**(8) $**	(6) $	**(23) $**	(23) $
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	**(4)**	(6)	**(13)**	(19)
	(12) $	(12) $	**(36) $**	(42) $
Charge d'intérêts				
Emprunts et distributions[1]	**(54) $**	(108) $	**(110) $**	(355) $
Autres				
Charges liées aux services entre parties liées	**(4) $**	12 $	**(6) $**	9 $
Coûts de service de gestion	**(36) $**	(26) $	**(127) $**	(75) $

1) Comprennent des distributions sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC de respectivement 4 millions $, 14 millions $ et néant, et de 12 millions $, 41 millions $ et néant pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2026 (respectivement 4 millions $, 13 millions $ et 59 millions $, et respectivement 11 millions $, 39 millions $ et 220 millions $ en 2025).

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière :

(EN MILLIONS)	Partie liée	**30 septembre 2026**	31 décembre 2025
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	**11 $**	16 $
	La société en commandite	**2 730**	1 590
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres[1]	**104**	19
		2 845 $	1 625 $
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	**56 $**	67 $
	La société en commandite	**1 805**	903
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées	**24**	24
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	**24**	17
		1 909 $	1 011 $
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	**6 $**	9 $
	La société en commandite	**89**	42
	Brookfield Wealth Solutions	**434**	434
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	**—**	—
		529 $	485 $
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions	**213 $**	— $

1) Comprend un montant de 85 millions $ lié à la cession d'un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 448 MW. Se reporter à la note 2, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture du trimestre, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille en exploitation en Colombie composé d'actifs hydroélectriques d'une puissance de 118 MW et d'actifs solaires d'une puissance de 100 MW, pour un produit d'environ 1 610 milliards COP (426 millions $) (montant net de 541 milliards COP (143 millions $) pour la société).

Après la clôture du trimestre, Énergie Brookfield et Brookfield Renewable Corporation ont reçu l'approbation des actionnaires à l'égard des plans visant à simplifier la structure organisationnelle en regroupant Brookfield Renewable Partners L.P. et Brookfield Renewable Corporation en une seule société cotée. Cette simplification est assujettie à l'obtention des approbations réglementaires habituelles et de l'approbation des porteurs de parts.

INFORMATION GÉNÉRALE

Bureau principal
Brookfield Place
225 Liberty Street
8th Floor
New York, NY
10281-1048
États-Unis
Téléphone : 212 417-7000
https://bep.brookfield.com

Dirigeants de Brookfield Renewable Corporation

Connor Teskey
Chef de la direction

Patrick Taylor
Chef de la direction des finances

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres
Société de fiducie Computershare du Canada
320 Bay Street
14th Floor
Toronto, Ontario, M5H 4A6
Téléphone (sans frais) : 800 564-6253
Télécopieur (sans frais) : 888 453-0330
www.computershare.com

Administrateurs de Brookfield Renewable Corporation
Jeffrey Blidner
Eleazar de Carvalho Filho
Dre Sarah Deasley
Nancy Dorn
Randy MacEwen
Lou Maroun
Stephen Westwell
Patricia Zuccotti

Symboles boursiers
NYSE : BEPC (actions échangeables)
TSX : BEPC (actions échangeables)

Information pour les investisseurs
Pour en savoir plus sur Brookfield Renewable Corporation, visitez l'adresse https://bep.brookfield.com/bepc. Pour obtenir des informations à jour et détaillées, visitez notre section « Nouvelles ».

Des renseignements financiers additionnels ont été transmis électroniquement à divers organismes de réglementation des valeurs mobilières par l'intermédiaire d'EDGAR aux États-Unis, à l'adresse www.sec.gov, et par l'intermédiaire de SEDAR+ au Canada, à l'adresse www.sedarplus.ca/accueil.
Les actionnaires peuvent acheminer leurs demandes de renseignements au service des Relations avec les investisseurs, en composant le 416 649-8172 ou en écrivant à l'adresse enquiries@brookfieldrenewable.com.

Brookfield Renewable Corporation

bep.brookfield.com/bepc

NYSE: BEPC
TSX: BEPC.UN